

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi(UAC) n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACE 1

Je dédie ce travail à :

- Mon père Abdoul Ganiou AHISSOU, ses prières m'ont accompagné tout le long de mes études.
- Ma mère Moutiatou Abèkè GBADAMASSI, sans qui je ne serai pas où j'en suis aujourd'hui.
- Mes tantes et oncles de la famille AHISSOU, GBADAMASSI, et SALAMI pour tous leurs conseils sans oublié mes frères et sœurs et tous mes amis.

Ce travail est une belle occasion pour vous témoigner ma vive gratitude pour vos soutiens et conseils de tous genres.

Ad-nane Akanni AHISSOU

DEDICACE 2

Je dédie ce travail à :

- Mon père Biagui TCHANGAI pour qui l'avenir des enfants est un souci quotidien. Recevez avec beaucoup de satisfaction et d'engouement ce travail comme heureux aboutissement de nombreux sacrifices acceptés depuis tant d'années.
- Ma mère Selifath KALIFA pour son affection et son attachement maternel perpétuel.
- A tous mes frères et sœurs et à tous mes amis.

Ce travail est une belle occasion pour vous témoigner ma vive gratitude pour vos soutiens et conseils de tous genres.

Salifou TCHANGAI

REMERCIEMENT

Ce mémoire a été réalisé avec le concours de nombreuses personnes auxquelles nous tenons à témoigner l'expression de nos sincères sentiments de profonde gratitude. Ainsi, nous adressons nos reconnaissances à :

- ✓ Monsieur Charlemagne IGUE, Professeur Agrégé en Sciences Economiques, Doyen de la FASEG/UAC et à tout le corps enseignant de la faculté des Sciences Economiques et de Gestion pour les efforts déployés pour notre formation. Recevez à travers ce mémoire l'expression de notre profonde gratitude ;
- ✓ Monsieur Augustin CHABOSSOU, Docteur en Sciences Economiques, Vice-Doyen de la FASEG/UAC pour avoir contribué dignement et avec efficacité à notre formation. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ Monsieur Victor ADOHINZIN, Docteur en Sciences de Gestion, Enseignant à la FASEG/UAC, notre directeur de mémoire qui nous fait honneur d'accepter de diriger ce travail avec rigueur malgré ses multiples occupations. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ Messieurs honorables membres de jury, pour leurs contributions fondamentales dans l'amélioration de ce mémoire ;
- ✓ Monsieur Pacôme BONOU, Chef Service Technique de l'AMAB, notre maitre de stage qui a accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ Monsieur Galland WONGLA, Chef Service commercial de l'AMAB, pour avoir accepté d'encadrer ce travail avec rigueur et pour ses précieux conseils. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ Monsieur Tiburce KOUTON, Directeur Général de l'AMAB pour sa contribution qui a été très déterminante dans la réalisation de ce travail. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ Monsieur Inoussa BOUKARI YABARA, Administrateur Général de ARIC-SA pour ses conseils qui ont été déterminants dans la réalisation de ce mémoire. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ Monsieur Aliassine ALLASSANE pour sa contribution qui à été déterminante dans la réalisation de ce travail. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;

- ✓ Madame Nadine ZOHOUN, Responsable du Bureau Direct Siège de l'AMAB pour nous avoir assistés durant toute la période du travail. Recevez à travers ce mémoire l'expression de notre profonde gratitude ;
- ✓ Monsieur Gildas, Responsable du Bureau Direct Djidja de l'AMAB pour son soutien et ses remarques. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ Madame Agnès LADEKAN et Madame Bernice MITCHAI, Agents du Bureau Direct Siège de l'AMAB pour leurs précieux conseils. Recevez à travers ce mémoire l'expression de notre profonde gratitude ;
- ✓ Monsieur Ulrich ABADAHOUÉ pour ses précieux conseils et sa contribution qui à été déterminante dans la réalisation de ce mémoire. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ tout le personnel de l'AMAB. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ nos camarades de promotion. Veuillez recevoir nos sincères remerciements ;
- ✓ enfin à tous ceux qui, dans l'anonymat, nous ont soutenus pour la réalisation de ce mémoire. Recevez à travers ce mémoire l'expression de notre profonde gratitude.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AA	: Assurance Automobile
ABD	: Agents des Bureaux Directs
AD	: Assistante de Direction
AG	: Assemblée Générale
AIA	: Assurance Individuelle –Accident
AM	: Assurance Maladie
AMAB	: Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
AMB	: Assurance Mortalité de Bétail
AMR	: Assurance Multirisque Récolte
ANOPER	: Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Bénin
APSEA	: Assurance Produits stockés et Entrepôts Agricoles
CA	: Conseil d'Administration
CIMA	: Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
C/SAF	: Chef Service Administratif et Financier
C/SC	: Chef Service Commercial
CRCA	: Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DA	: Direction des Assurances
DE	: Direction de l'Élevage
DG	: Direction Générale
FGA	: Fonds de la Garantie Autonome
FANAF	: Fédération des Sociétés d'Assurance de Droit National Africaines
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FECECAM	: Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel.

FINADEV	: Financial Development
IARDT	: Incendie Accidents Risques Divers et Transports
IIA	: Institut International des Assurances
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
ONS	: Office Nationale de Soutient des revenus agricoles
OAA	: Organisation des Assurances Africaines
PV	: Procès -verbal
SAC-AAGRI	: Service d'Appuis en Communication pour l'Alimentation et l'Agriculture
ST	: Service Technique
SI	: Service Informatique
SAM	: Société d'Assurance Mutuelle
SBD	: Secrétaire Bureau Direct

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Synthèse des réponses relatives à l'accessibilité de la souscription aux éleveurs... f
TABLEAU 2 : Synthèse des réponses relatives au mode de gestion du cheptel f
TABLEAU 3 : Synthèse des réponses relatives aux principaux problèmes que rencontrent les éleveurs..... f
TABLEAU 4 : Synthèse des réponses relatives à la communication autour du produit. f

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Synthèse des réponses relatives à l'accessibilité de la souscription aux éleveurs.	388
Graphique 2: Synthèse des réponses relatives au mode de gestion du cheptel.	39
Graphique 3: Synthèse des réponses relatives aux principaux problèmes que rencontrent les éleveurs.....	40
Graphique 4: Synthèse des réponses relatives à la communication autour du produit	41

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE	4
Section 1: Cadre institutionnel de l'étude	5
Section 2: Déroulement du stage – problématique et objectifs de l'étude	13
CHAPITRE II : REVUE DE	18
Section 1: Revue de littérature - Hypothèses de recherche	19
Section 2 : Démarche méthodologique.....	32
CHAPITRE III : PRESENTATION - ANALYSE DES RESULTATS ET SUGGESTIONS.....	35
Section 1 : Présentation et analyse des résultats.....	36
Section 2:Vérification des hypothèses-Suggestions	43
CONCLUSION	46

RESUME SYTHESE

L'existence d'une compagnie d'assurance agricole devrait aider les éleveurs à mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés. De plus la souscription de contrats d'assurance mortalité de bétail vise la prévoyance des risques. Malheureusement, au Bénin la souscription du contrat Assurance Mortalité de Bétail ne prend pas depuis le démarrage des activités en 2012.

C'est pourquoi, il convient de rechercher les raisons pour lesquelles l'assurance Bétail ne prend pas depuis sa mise en place malgré sa promesse. C'est dans cette optique que cette étude se propose d'analyser les freins à la souscription à l'assurance mortalité de bétail afin de formuler des suggestions pour améliorer la souscription du contrat AMB au Bénin.

Pour ce faire, un échantillon des éleveurs choisi au hasard a été utilisé. Cette analyse nous a permis d'identifier plusieurs facteurs ; il s'agit notamment : de la méfiance des éleveurs vis-à-vis des assureurs, du manque de compréhension de l'assurance par les éleveurs. Ensuite on note une sensibilisation limitée, et un manque d'information sur l'assurance.

Au terme de l'analyse, nous avons suggéré que, pour accroître la souscription du contrat AMB, il faudra que les agents chargés de la clientèle se déplacent vers les éleveurs. Nous avons aussi suggéré que les dirigeants réactualisent les moyens de communication et d'information utilisés. Nous avons proposé enfin qu'il y ait régulièrement des séances de sensibilisation afin de fournir une bonne compréhension de l'assurance aux éleveurs.

Mots clés : Assurance - Facteurs - Freins - Risques – Souscription.

ABSTRACT

The existence of an agricultural insurance company should help producers better manage risks they face. Moreover subscription livestock mortality insurance contracts is the foresight of risks. Unfortunately, In Benin subscription to liverstock mortality insurance policies not taken since the start of activities in 2012. This one should look for the reasons for which insurance does not take livestock since its establishment, desoite his promise. It is this lig that this study will analyze the barriers to the subscription to the livestock mortality insurance in order to make suggestion to improve the subscription to the AMB in BENIN . To do this, a sample of randomly selected farmers was used. This analysis allowed us to indentify sereal factors ; these include : the mitrust of farmers against insurers, the lack of understanding of insurance by farmers .Then there is a limited awareness, and lack of insurance information. After the analysis, we suggesed that to increase the subscription to AMB will requier that agents instructed by customers move to breeders .We have also suggested that reactualize the media and Information used. We suggested that he finally has regular outreach sessions to provide a good understanding of insurance to farmers

Keywords : Insurance – Factors – Brakes – Risk – Subcription.



INTRODUCTION

L'évolution de l'humanité a toujours été accompagnée du besoin de protection et la recherche des solutions de plus en plus efficaces pour le maintien du patrimoine. Ces solutions ont pris diverses formes telles que l'assistance ou le crédit. La souscription d'un contrat d'assurance constitue l'une des solutions auxquelles on peut recourir.

Dans les pays africains en général, les insuffisances de la protection économique devraient attirer à la fois l'attention des gouvernants et des populations à accorder une place prépondérante à l'assurance agricole.

Au Bénin, nous avons des sociétés anonymes d'assurance et des sociétés d'assurance mutuelles et l'AMAB fait partie de cette deuxième forme. L'assurance est une technique fondée sur l'esprit de solidarité. En effet, l'assurance est l'opération par laquelle une compagnie d'assurance organise en mutualité un ensemble d'individus exposés aux mêmes risques et répartit ces risques et les compense. Cette solidarité est particulièrement nécessaire pour le cas de l'assurance mortalité de bétail puisqu'il est évident que chaque éleveur pris isolement ne peut pas faire face aux dégâts.

La part de l'élevage dans le PIB agricole du Bénin est de 17.2 % (selon les estimations de la Direction de l'Elevage-2014). Ces résultats nettement moins performants participent à la richesse nationale. Les moyens de subsistance liés à l'élevage représentent un moyen de sortir de la pauvreté pour de nombreuses personnes au Bénin. Cependant, les populations pauvres restent confrontées à un certain nombre de risques quand elles essaient d'accéder aux avantages d'un secteur de l'élevage croissant et dynamique. La réduction de la vulnérabilité inhérente des personnes dépendant de l'élevage dans des systèmes de production de petits exploitants a été la motivation centrale de l'assurance Bétail ciblant les populations pauvres ou vulnérables.

Malgré ces potentialités que nous venons d'identifier, l'apparition de l'assurance mortalité de bétail est considérée comme une assistance relativement récente même dans les pays développés. Dès lors, l'on peut comprendre que cette notion soit restée longtemps inconnue dans les pays africains comme le Bénin, dans la mesure où les facteurs économiques et sociaux qui sont à la base du développement de l'assurance n'ont pas connu partout la même évolution.

Mais, force est de constater que l'assurance mortalité de bétail est confronté depuis sa création à une faible demande de souscription. Cet état de chose nous a poussés non seulement à identifier les problèmes auxquels sont confrontés les éleveurs, mais aussi à chercher à savoir

si ces derniers ont une bonne compréhension des garanties offertes par l'assurance mortalité de bétail.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les présentes réflexions, qui ont pour but d'appréhender les raisons qui expliquent la non souscription aux contrats d'assurance mortalité de bétail par les éleveurs ; d'où le choix de notre thème intitulé : « **LES FREINS A LA SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE MORTALITE DE BETAIL AU BENIN: ANALYSE ET SUGGESTION** ».

Cette étude est composée de trois chapitres :

- le premier chapitre aborde le cadre institutionnel, le déroulement du stage et la problématique de l'étude ;
- le deuxième chapitre présente la revue de littérature et la méthodologie de l'étude ;
- le troisième chapitre est consacré à la présentation-analyse des résultats de nos recherches et à la formulation des suggestions.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE

Nous procéderons dans ce chapitre, à la présentation de l'AMAB, aux observations du stage, à la détermination de la problématique puis à l'énumération des objectifs de l'étude.

Section 1: Cadre institutionnel de l'étude

Cette section est consacrée d'une part à la présentation de l'AMAB et ses différents produits et d'autre part à la structure organisationnelle de l'AMAB.

Paragraphe 1: Présentation de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin et ses différents produits.

Ce paragraphe présente l'AMAB et ses différents produits

A-Présentation de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin

Cette partie expose d'une part l'historique de l'AMAB et d'autre part sa mission et son organisation.

1-Historique

La mise en œuvre de mécanisme de prévoyance agricole est une préoccupation du gouvernement. Une étude initiée par le gouvernement par l'intermédiaire de l'Office National de Soutien des revenus agricoles en 2002 a permis de montrer la conscience des producteurs par rapport aux risques qu'ils encourent dans leur domaine d'activité et leur souhait de voir naître au Bénin une structure de prévoyance pour les risques agricoles. Les résultats de cette étude ont été validés par les acteurs et adoptés par le gouvernement qui a décidé de la mise en place d'un comité pour gérer le processus de création d'une structure de prévoyance agricole au Bénin. Depuis sa création en 2007, la Mutuelle n'a pas pu commencer à fonctionner pour plusieurs raisons au nombre desquelles, on peut citer:

- la formalisation de l'entreprise conformément aux dispositions réglementaires ;
- la constitution du dossier d'agrément qui comprend entre autres :
- l'identification des produits ;
- la réalisation de l'étude tarifaire ;
- le montage du plan d'affaire.

L'obtention de l'agrément auprès de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), organe régulateur de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA).

L'inexistence de personnel. Il a fallu attendre 2009 pour que le processus d'opérationnalisation de la Mutuelle s'accélère par les actions suivantes menées par l'ONS, structure de l'Etat chargée de conduire le processus :

- recrutement d'un cabinet sénégalais (cabinet ACFA) pour élaborer le dossier de demande d'agrément qui doit être soumis à la CRCA, organe chargé d'autoriser les sociétés d'assurance à exercer dans l'espace CIMA ;
- recrutement d'un notaire chargé de la procédure de formalisation de l'AMAB ;
- choix d'un cabinet de gestion des ressources humaines pour le recrutement du Directeur général ;
- recrutement du DG de l'AMAB.

Ce processus s'est poursuivi en 2010 par la finalisation de tout le dossier. Ainsi, à la fin de l'année 2010 :

- les formalités d'enregistrement de la Mutuelle étaient achevées et la publication au journal officiel effective ;
- les résultats des différentes études ont été réceptionnés ;
- le dossier d'agrément constitué a été transmis à la CRCA, après l'aval de la Direction des Assurances;
- la CRCA a accusé réception du dossier d'agrément de l'AMAB.

En 2011, après des échanges de courriers entre la CRCA et l'AMAB sur des compléments d'information au dossier, l'AMAB a été invitée à la 63e session de la CRCA à Douala (Cameroun) ;

L'AMAB a soutenu son dossier devant la CRCA qui lui a donné un avis favorable pour exercer dans les risques agricoles au Bénin.

Elle a pris la forme de mutuelle pour plusieurs raisons au nombre desquelles :

- la méconnaissance du secteur par les assureurs habituels qui ne veulent pas s'y aventurer;
- le coût du déploiement en zone rurale ;
- la nécessité pour l'Etat de rester dans son rôle régalien et ne pas réaliser des activités économiques ;
- la nécessité de permettre aux bénéficiaires d'être en même temps propriétaires de l'entreprise.

Ainsi donc, l'AMAB a été créée par les producteurs agricoles venus des 12 communes pilotes (Athiémé, Banikoara, Bonou, Cotonou, Tori, Ouèssè, N'Dali, Matéri, Kétou, Djidja,

Bassila, Aplahoué) à la suite d'un long processus qui a débuté depuis 2003 et qui a comporté les étapes suivantes :

- étude exploratoire ;
- création d'un comité ad' hoc ;
- étude sur le mutualisme au Bénin;
- sensibilisation des producteurs dans les 77 communes ;
- choix de 12 communes pilotes;
- organisation des ateliers thématiques ;
- sensibilisation des producteurs des 12 communes pour l'adhésion ;
- constitution des sections locales de la Mutuelle ;
- création de la Mutuelle.

La Mutuelle est donc une société d'assurance à part entière, régie par le code CIMA et donc astreinte aux exigences de la gestion privée (devra fonctionner comme toutes sociétés privées d'Assurance qui existent sur la place et aura comme spécificité de s'occuper de l'assurance dans les domaines liés à l'agriculture. Elle est donc astreinte aux rigueurs de la gestion privée).

2-Mission et Organisation de l'AMAB

L'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes avec conseil d'administration, régie par ses statuts et le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances et son annexe portant Code Unique des assurances. Elle a été constituée le 18 décembre 2007 par les producteurs agricoles venus de douze (12) communes pilotes à savoir : Aplahoué, Athiémé, Bassila, Banikoara, Bonou, Cotonou, Djidja, Matéri, N'Dali, Kétou, Ouèssè, et Tori-Bossito représentant l'ensemble des départements du Bénin. Aujourd'hui grâce à la progression de leur activité sur le plan national et aussi grâce à la compétence de ses personnels, la compagnie à créer deux autres bureaux directs dans la commune de Djougou et de Ouassa-Péhunco. Elle couvre actuellement 14 communes dont chaque département est représenté par une commune. Elle est une organisation à caractère mutualiste qui se positionne dans le domaine de l'assurance agricole et constitue de ce fait une expérience originale dans l'univers des compagnies d'assurances opérant au Bénin et même dans l'espace francophone subsaharien. A sa création, elle comptait environ un millier d'adhérents. Le défi à relever est bien grand car

il s'agira d'initier une nouvelle culture au niveau des producteurs agricoles qui méconnaissaient ou étaient méfiants vis-à-vis des produits d'assurance. L'AMAB est donc la bienvenue, car elle permettra de couvrir de façon pertinente des risques dont la réalisation n'a pu être jusqu'ici prise en charge. Grâce à la fonction de mutualisation des risques et de compensation des dommages qu'elle devrait exercer, l'AMAB devrait contribuer à la sécurisation des producteurs agricoles et au développement du secteur.

- sa mission principale est d'apporter un souffle nouveau au développement de l'agriculture par l'offre des services assurantiels adaptés aux besoins des producteurs.
- ses valeurs sont : la solidarité ; la responsabilité ; la satisfaction du client ; et la confiance en l'avenir.
- ses atouts sont : l'originalité et l'unicité de nos produits ; le caractère mutualiste de la compagnie ; la volonté de servir le monde agricole; l'engagement du personnel ; la proximité des producteurs ; utilisation des outils modernes de gestion ; la célérité dans le règlement des sinistres.

B-Présentation des différents produits

L'AMAB commercialise une multitude de produits à savoir :

1-ASSURANCE MULTIRISQUE RECOLTE

Ce produit d'assurance cible particulièrement les producteurs ou exploitant agricole qui met en place les cultures suivantes: les maïs, l'anacarde, coton, manioc, arachide, niébé, igname, mil, sorgho, mangues, oignons, patates et piment.

GARANTIES OFFERTES PAR ASSURANCE MULTIRISQUE RECOLTE

L'AMAB offre une compensation financière en cas de pertes de récoltes. Elle couvre les incendies touchant les cultures sur pieds et les implantations; dommages causés aux cultures par les animaux sauvages (non compris les animaux en transhumance);les dommages causés aux cultures et aux plantations par l'invasion de sauterelles ou les crickets ; les pertes en quantités de récoltes résultant de l'excès de pluie.

2-ASSURANCE MORTALITE DE BETAIL

Ce produit d'assurance cible essentiellement les éleveurs de bétail, les propriétaires de bétail ou les gestionnaires de troupeau.

GARANTIES OFFERTES PAR ASSURANCE MORTALITE DE BETAIL

L'AMAB garantit le remboursement de la perte subie par le propriétaire du bétail et lui permet de sauvegarder son cheptel. Le contrat d'assurance « Mortalité de bétail » de l'AMAB couvre votre bétail contre les pertes résultants de :

la mort accidentelle, l'abattage autorisé, la noyade, l'éventration, les feux de brousse, l'empoisonnement.

3- ASSURANCE INDIVIDUELLE-ACCIDENT

Ce produit cible principalement les exploitants agricoles et les membres de leur famille, le personnel de la profession agricole, les personnes exerçant dans les activités para-agricoles, toute autre personne vivant dans le milieu rural.

GARANTIES OFFERTES PAR L'ASSURANCE INDIVIDUELLE-ACCIDENT

L'AMAB s'engage à payer un capital en cas de décès survenu immédiatement ou dans les douze mois qui suivent l'accident, ou soit payer une fraction du capital en cas d'invalidité permanente (en tenant compte du taux d'incapacité), et rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques dans la limite du montant fixé aux conditions particulières. Il faut noter que sur ce produit le fait générateur du déclenchement de cette garantie reste et demeure l'accident intervenu soit dans l'accomplissement des activités tant professionnelles que privées.

4- ASSURANCE MALADIE OU HOSPITALISATION

Ce produit est conçu pour les exploitants agricoles et les membres de leurs familles, les sociétés agro-industrielles, les structures d'encadrements rurales pour leur famille, leur personnel ou toute personne intéressées à disposer d'une marge de manœuvre en cas de maladie grave.

GARANTIES OFFERTES POUR L'ASSURANCE MALADIE OU HOSPITALISATION

L'AMAB offre la possibilité de disposer de ressources financières pour faire face aux différentes dépenses, en cas de maladies entraînant un long séjour à l'hôpital. Elle vous garantit le versement d'une indemnité journalière choisie et mentionnée aux conditions particulière.

5- ASSURANCE AUTOMOBILE

Ce produit cible principalement les producteurs et exploitants agricole (à travers l'assurance des tracteurs et engins agricoles, autos, motos...), les autres usagers du monde agricole (structures d'encadrement rural, projets agricoles, les ONG, et leur personnel, etc..) ainsi que ceux exerçant dans les autres domaines de la vie.

GARANTIES OFFERTES PAR L'ASSURANCE AUTOMOBILE

L'AMAB propose une large gamme de garanties à ses assurés accessoirement à la garantie RC (il représente la garantie obligatoire que toute individu disposants un véhicule doit souscrire), en cas d'accident, le conducteur individu véhicule assuré, de la moto ou de l'engin agricole est aussi couvert, qu'il en soit ou non le propriétaire (cette garantie n'est pas obligatoire mais l'AMAB vous l'offre systématiquement contre une prime forfaitaire).Elle offre également des garanties facultatives telle que: les dommages causés au véhicule assuré ; dommage tous accidents; dommage par collision ; vol ; incendie ; bris de glace et pare-brises.

6 -ASSURANCE PRODUITS STOCKES ET ENTREPOT AGRICOLE:

Ce contrat vise la protection de vos bâtiments, entrepôts ainsi que les récoltes stockés dans ces bâtiments contre les risques d'incendie, d'explosion et est étendue aux incendies causés par la chute de la foudre.

GARANTIES OFFERTES PAR L'ASSURANCE PRODUITS STOCKES ET ENTREPOTS AGRICOLES

L'AMAB garantit :

les bâtiments et entrepôts mentionnés dans vos conditions particulières contre l'incendie ; les dommages de mouille consécutifs à la destruction (totale ou partielle) des bâtiments assurés, résultant de l'incendie, dans les 48 heures suivant cette destruction ; la privation de jouissance c'est à dire l'impossibilité pour vous d'utiliser temporairement vos locaux ; les dommages aux objets, matériels et outillage situés dans les bâtiments mentionnés dans les conditions particulières du fait de l'incendie, de l'explosion, de la foudre, ainsi que les dommages causés par les secours lors de l'incendie, les dommages provoqués par les fumées. Les dommages aux approvisionnements, aux récoltes et autres marchandises situées dans les bâtiments mentionnés dans les conditions particulières contre l'incendie, l'explosion, la foudre, les dommages causés par les secours lors de l'incendie, les dommages provoqués par les fumées.

Paragraphe 2: Structure organisationnelle de l'assurance mutuelle agricole du Bénin

Ce paragraphe présente les organes de décisions et les directions fonctionnelles de l'AMAB

A-Organes de décisions

Il s'agit de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

1-L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'instance suprême de décision de la « Mutuelle ». Elle représente l'universalité des membres de la « Mutuelle ». Composée par les délégués des sections de communes représentant les sociétaires à jour de leurs cotisations, elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration. Elle se réunit au moins une fois par an, au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice financier de la « Mutuelle ».

2-Le Conseil d'Administration

La « Mutuelle » est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres sont élus en Assemblée Générale parmi les membres à jour de leurs cotisations à l'exception de celui élu par les salariés. Le nombre d'Administrateurs est fixé à treize (13) dont un (01) élu parmi les membres du personnel salarié de la « Mutuelle » à l'exception du premier mandat où tous les administrateurs sont élus en Assemblée Générale Constitutive. L'Assemblée Générale en arrête le nombre chaque année. La durée du mandat est de trois (03) ans renouvelable une seule fois. Il se réunit au moins deux fois (02) par an.

B-Directions fonctionnelles

Il s'agit de la direction générale de l'AMAB et de ses services rattachés.

1-Direction Générale

Le Directeur Général (DG), nommé par le Conseil d'Administration à la suite d'un appel à candidature, il assure la coordination et la bonne marche des activités de la « Mutuelle » sur le plan technique, administratif, financier et comptable. Il assure le fonctionnement courant de la « Mutuelle ». Il représente valablement la « Mutuelle » vis-à-vis des tiers dans la limite des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration. Il assiste avec voix consultative aux délibérations du Conseil d'Administration. Il est responsable de la mobilisation des ressources et de la recherche de partenaires. Il a autorité directe sur tous les

services techniques de la « Mutuelle ». Il exerce toute action entrant dans la mise en application des missions dévolues à la « Mutuelle », et ce, dans la limite des pouvoirs qui lui sont donnés par le Conseil d'Administration. Il assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration à qui il rend compte et qui le contrôle. Il est l'ordonnateur du budget de la « Mutuelle ».

2-Les services rattachés à la Direction Générale

a- L'Assistante de Direction (AD)

Sous la responsabilité du Directeur Général, l'Assistante de Direction joue le rôle de Secrétaire Particulière et Administrative de la direction générale de la « Mutuelle ». Elle assure le traitement des textes, la gestion du courrier, le classement des documents, les communications téléphoniques et elle prépare également les réunions.

b- Le service administratif et financier

Sous l'autorité du Directeur Général, il s'occupe de toutes les opérations administratives, comptables, financières et budgétaires de l'AMAB. Il s'agit de l'organe de conception, d'application et de contrôle des règlements et normes en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, financières et matérielles de la « Mutuelle ».

c- L'Assistance du C/SAF

Placée sous l'autorité du C/SAF, elle appuie ce dernier dans la tenue de la comptabilité et la gestion financière et budgétaire.

d- Le service commercial

Sous l'autorité du Directeur Général, le Chef Service Commercial participe à la définition de la politique commerciale (en lien avec la direction générale), organise sa mise en œuvre, assure l'animation de la force de vente et contribue à la stratégie de la « Mutuelle » en termes de communication commerciale interne et externe. Il assure le développement et la fidélisation de la clientèle de l'AMAB.

e- Le service technique

Sous la responsabilité du Directeur Général, le Chef Service Technique assure le développement des produits, le traitement des sinistres et la gestion de la réassurance.

f- Le service informatique

Sous la responsabilité du Directeur Général, il est responsable de la gestion du support informatique utilisé par les différents services. Il veille à la bonne marche des logiciels de gestion de comptabilité, de données financières et de la production. Il coordonne les relations avec les prestataires des solutions informatiques. Il veille à la fiabilité et la sécurité de l'ensemble du système d'information.

g- Les agents des bureaux directs

Ils sont des agents de terrain. Ils sont chargés essentiellement des opérations de souscription des contrats et d'émission des primes ; le traitement des dossiers. Ils sont tenus de rappeler aux clients le renouvellement de leur assurance au plus tard à 30 jours de son expiration ainsi que les directives à suivre en cas de sinistre.

h- La Secrétaire Bureau Direct (SBD)

Sous la responsabilité du responsable du Bureau Direct, la Secrétaire du Bureau Direct joue le rôle de Secrétaire Administrative du Bureau Direct de la « Mutuelle ». Elle assure le traitement des textes, la gestion du courrier, le classement des documents, les communications téléphoniques, la gestion financière et elle prépare également les réunions.

Section 2: Déroulement du stage – problématique et objectifs de l'étude

Cette section est consacrée d'une part au déroulement du stage et d'autre part à la problématique et fixation des objectifs de l'étude.

Paragraphe 1 : Déroulement du stage

A travers ce paragraphe, nous allons faire ressortir les tâches exécutées et les observations faites.

A. Tâches exécutées

Au titre des tâches exécutées, nous avons eu :

- à participer à la tenue des registres (automobiles affaires nouvelles et avenants)

- à procéder à l'ouverture des dossiers des nouveaux souscripteurs, à la numérotation des dossiers suivant la nomenclature en vigueur et à leur classement ;
- à assister la productrice dans l'exécution de ses diverses tâches telles que l'élaboration des contrats y compris ceux relatifs à l'assurance automobile, la délivrance de l'attestation d'assurance, la recherche et le classement des dossiers de production.

Il est à noter que l'assurance agricole est l'activité principale exercée à AMAB. En matière d'assurance Mortalité de Bétail, les différents paramètres à prendre en compte pour l'établissement du contrat sont :

- ✓ les catégories d'animaux à couvrir ;
- ✓ l'âge d'animaux à couvrir ;
- ✓ la valeur marchande de l'animal ;
- ✓ le nombre d'animaux à assurer ;
- ✓ le genre d'animaux à assurer (mâle ou femelle) ;
- ✓ le mode de vie des animaux ;
- ✓ le choix des garanties par le souscripteur ;
- ✓ et l'application du tarif en assurance mortalité de bétail en vue de la détermination de la prime à payer grâce aux informations recueillies plus haut. (**Confer annexe n°3**).

Enfin, l'exécution de ses différentes tâches nous a permis de faire certaines observations.

B. Observations du stage

Au cours de notre stage, nous avons pu faire les observations ci-après :

- l'ignorance des producteurs agricole par rapport à l'existence de l'assurance agricole au Bénin ;
- l'ignorance des éleveurs par rapport à l'existence de l'assurance mortalité de bétail ;
- l'existence d'une bonne ambiance de travail au sein du personnel de AMAB ;
- la rapidité du travail et le bon accueil réservés à la clientèle ;
- les produits proposés par l'AMAB sont aussi très diversifiés et répondent aux besoins de la population;
- le logiciel informatique EBEN est complexe et encore en perfectionnement. Il n'est pas donc facile à utiliser ;
- le volume des déclarations des sinistres automobiles qui parviennent au service sinistre.

Paragraphe 2 : Problématique et Objectifs de l'étude

Ce paragraphe présente, d'une part la problématique et l'intérêt de l'étude et d'autre part des objectifs de l'étude fixés.

A. Problématique et intérêt de l'étude

Dans cette partie, nous allons faire ressortir la problématique et l'intérêt de l'étude.

1. Problématique de l'étude

Aujourd'hui l'élevage est devenu une activité pour le développement de l'économie puisqu'il procure d'importantes ressources fiscales. Et même ce qui découle de l'actualité est que cette activité est en pleine croissance au Bénin et offre des perspectives économiques très prometteuses du fait de l'accroissement de la demande. L'élevage permet généralement de couvrir une partie des besoins nutritionnels de la famille et dans certains cas de générer quelques revenus monétaires par la commercialisation de la production « excédentaire » sur les marchés locaux. Elle permet d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales et urbaines.

En cela, cette activité joue un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie paysannes et dans la réduction de la pauvreté surtout au niveau des femmes et des enfants, couches les plus vulnérables et à risque.

Au plan macro, l'élevage participe à la répartition des revenus des villes vers les campagnes, des fonctionnaires vers les paysans.

Mais le constat fait est que les éleveurs dans leur majorité font face à des myriades de risques parce qu'ils ne savent pas comment diversifier de manière efficace ces risques agricoles tels que la perte d'une grande partie de bétail en cas de maladie, vol, incendie, accident de route, l'empoisonnement.

En effet la gestion des risques est basée sur une combinaison optimale d'outils techniques et financiers. Dans cette optique pour réduire leurs pertes ils peuvent transférer l'ensemble ou une partie des risques qu'ils rencontrent à un tiers par un contrat d'assurance agricole.

Cet état de chose a amené l'AMAB à prendre en charge les risques liés spécifiquement à l'agriculture et en particulier à l'élevage dont beaucoup de producteurs agricoles ignorent.

Dans le souci de régler le problème d'assistance au près des éleveurs, nous avons

voulu comprendre les raisons qui poussent les éleveurs de bétail à ne pas s'intéressés au produit "assurance mortalité de bétail" qu'offre cette compagnie d'assurance mutuelle sur le territoire national .De ce fait nous avons dégagés de l'état des lieux précédemment effectués une problématique qui a retenu notre attention dans le cadre de cette étude: **il s'agit de la réticence des éleveurs par rapport à la souscription à l'assurance mortalité de bétail.** Nous avons voulu saisir non seulement l'accessibilité du produit "assurance mortalité de bétail" aux éleveurs mais aussi identifier les facteurs explicatifs du faible niveau de souscription de ce produit d'assurance. D'où la question centrale suivantes : Comment améliorer la souscription à l'assurance mortalité de bétail au Bénin ?

Pour répondre à cette question principale, nous posons les questions de recherche suivantes :

- La souscription à l'assurance mortalité de bétail est-elle accessible aux éleveurs?
- Quels sont les facteurs explicatifs du faible niveau de souscription ?

2. Intérêt de l'étude

C'est dans le but de participer à la résolution des problèmes spécifiques et du problème général liés à cette problématique que nous proposons de mener notre étude sur le thème:« **LES FREINS A LA SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE MORTALITE DE BETAIL AU BENIN:ANALYSE ET SUGGESTION** ».

Cette présente étude nous permet du point de vue théorique d'examiner le niveau de connaissance de l'assurance par les éleveurs. Nous voulons à travers ce document apporté notre analyse et suggestion pour améliorer la situation de l'assurance bétail au Bénin. Nous jugeons du point de vue pratique que le problème du non souscription à l'assurance bétail n'est pas seulement du comportement économique mais aussi des caractéristiques socio-culturelles des éleveurs.

B. Objectifs de l'étude

Ce travail vise des objectifs qui s'apprécient essentiellement suivant deux ordres : général et spécifiques.

1. Objectif Général

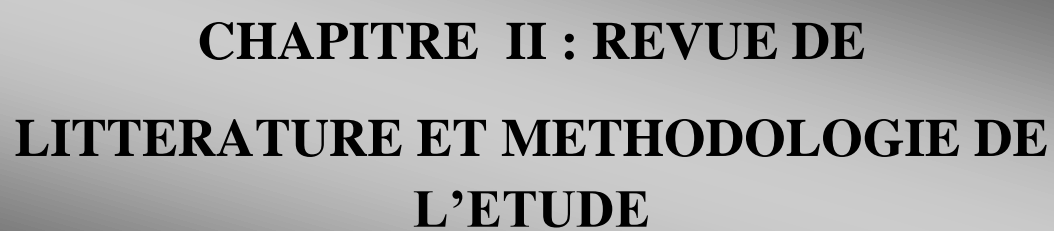
Objectif Général visé est d'amener les éleveurs à souscrire d'avantage à l'assurance mortalité de bétail.

2. Objectifs Spécifiques

Au plan spécifique, l'objectif est de deux ordres à savoir :

- Analyser l'accessibilité de la souscription aux éleveurs.
- Identifier les facteurs explicatifs du faible niveau de souscription.

Ce sujet suscite de notre part un véritable intérêt, dans la mesure où son étude permettra de mieux comprendre l'utilité de l'assurance agricole au Bénin afin de motiver les éleveurs de bétail à faire assurer leur cheptel.



**CHAPITRE II : REVUE DE
LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE
L'ETUDE**

Dans ce chapitre, nous ferons la revue de littérature, aborderons les hypothèses ainsi que la méthodologie de notre étude.

Section 1: Revue de littérature - Hypothèses de recherche

A travers cette section, nous allons présenter la revue de littérature et les hypothèses de recherche

Paragraphe 1: Revue de littérature

Une recherche n'est scientifique que lorsqu'elle est adossée à un corpus de théories c'est -à-dire sur une revue de littérature. Au terme de notre recherche, nous avons constaté que plusieurs réflexions ont abordé le problème de la souscription à l'assurance mortalité de bétail. Cependant à ce jour aucune étude préalable n'aurait été faite spécifiquement sur l'assurance mortalité de bétail au Bénin.

Néanmoins, de l'exploitation de la documentation existante (divers ouvrages et points de vue de professeurs), nous avons pu tirer des contributions relatives à la résolution du problème général et celle des problèmes spécifiques.

A- Définition de quelques concepts clés

➤ Accessibilité

Selon la source de recherche Wikipédia, l'accessibilité met l'accent sur la possibilité d'une interaction entre agents économique dans les lieux que l'on cherche à atteindre (travail, achat, etc.).

➤ Accident

C'est un événement fortuit, imprévu et involontaire, se produisant soudainement à un endroit donné. Selon, la source de recherche Wikipédia un accident est un évènement, généralement non souhaité, aléatoire et fortuit, qui apparaît ponctuellement dans l'espace et dans le temps, à la suite d'une plusieurs causes, et qui entraîne des dommages vis-à-vis des personnes, des biens ou de l'environnement.

➤ Assuré

C'est la personne exposée aux risques ou celle sur la tête de qui pèse les risques. C'est la personne morale ou physique dont la vie, les actes ou les biens sont garantis par un contrat d'assurance. L'assuré n'est pas obligatoirement le souscripteur du contrat d'assurance, ni le bénéficiaire, ni celui qui paie la cotation.

➤ **Assurance**

L'assurance est un mécanisme par lequel une partie (l'assuré) se fait promettre par une autre (l'assureur) moyennant le paiement d'un prix, la fourniture à soi ou à un tiers, d'une prestation en cas de réalisation d'un risque prévu au contrat. L'assurance s'étend à presque tous les domaines de la vie humaine et de nos jours on ne peut concevoir une quelconque activité, sans que celle-ci ne dépende d'une assurance. (Code des assurances CIMA)

Joseph HEMARD (1924), professeur français définit l'assurance comme suit:

(L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré se fait promettre, moyennant une rémunération, la prime, pour lui ou pour un tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur qui, prenant en charge un ensemble de risque, les compense conformément aux lois de la statistique.)

La définition ci-dessus met en évidence le caractère juridique de l'assurance, car elle met l'accent sur la promesse faite par l'assureur à l'assuré de l'indemniser en cas de sinistre.

➤ **Assurance agricole**

Ramiro ITURRIOZ (2009) spécialiste senior de l'assurance agricole dans l'Amérique latine définit l'assurance agricole comme suit:

L'assurance agricole est une ligne spéciale d'assurance appliquée aux entreprises agricoles. Etant donné la nature spécialisée de ce type d'assurance, les compagnies d'assurance opérant sur le marché consacrent des départements à la filière d'agro-industrie ou donnent en sous-traitance la souscription des risques à des agences qui se spécialisent dans ce secteur.

L'assurance agricole n'est pas limitée à l'assurance des récoltes, elle inclut également le bétail, les animaux de race, la sylviculture, l'aquaculture, et les serres.

➤ **Assurance mortalité de bétail**

Selon le même auteur, l'assurance du bétail fournit des produits d'assurance aux chevaux, aux juments, aux colts, aux pouliches et aux poulains; taureaux, vaches et génisses; porcs; moutons, chèvres et chiens et parfois aux animaux sauvages. La protection offerte inclut les pertes résultant de la mort, des dommages et perte de fonction en raison d'accidents ou de causes naturelles, incendie, foudre, des forces majeures et des actes d'individus autres que le propriétaire. La couverture est étendue à l'abattage obligatoire du bétail pour des raisons humanitaires. Une assurance additionnelle peut généralement être achetée pour des dépenses vétérinaires, le transport et des maladies non épidémiques. La somme assurée est

basée sur la valeur marchande de l'animal et peut être réduit selon l'âge de l'animal. Les tarifs s'étendent de 1.5 pour cent à 10 pour cent de la somme assurée selon le type de l'animal, de son âge, de l'endroit et des fonctions qu'il remplit. Les déductibles varient de 0 à 10%.

➤ **Bénéficiaire**

Personne au profit de laquelle est contractée l'assurance. C'est la personne désignée par le souscripteur d'un contrat d'assurance pour recevoir les prestations garanties par le contrat.

➤ **Bétail**

Selon, la source de recherche Wikipédia, le bétail est un terme collectif qui désigne l'ensemble des bêtes d'élevage, excepté ceux de basse-cour et d'aquaculture. Les animaux le constituant forment un troupeau. On distingue le gros bétail (bovin, cheval, mulet, âne) et le petit bétail (mouton, chèvre et porc).

➤ **Déclaration de sinistre**

Les polices d'assurance contiennent généralement une clause stipulant que tout sinistre assuré ouvrant droit à une indemnisation doit être déclaré à l'assureur dans un délai déterminé.

➤ **Freins**

Selon la source de recherche Webmarketing, un frein est un élément matériel ou psychologique qui gêne ou empêche la décision d'achat ou d'utilisation d'un produit ou service.

➤ **Garantie**

Couverture d'un risque par l'assureur en contrepartie d'une cotisation convenue d'avance. Si le risque prévu par le contrat se réalise, la garantie permet de prendre en charge tout ou une partie de ses conséquences. En assurance, engagement pris par un assureur défournier une prestation financière convenue, soit lorsque le risque couvert par le contrat se réalise (accident, incendie, vol...), soit à l'échéance d'un terme fixé par le contrat. Pour que la ou les garanties soient effectives, l'assuré s'engage à payer la prime ou la cotisation selon les modalités indiquées aux conditions particulières du contrat.

➤ **Indemnité**

L'indemnité est équivalente, mais jamais supérieure, à la valeur réelle de l'objet assuré immédiatement avant le sinistre, à condition que le capital assuré soit adéquat. Pour la plupart des cultures, cela signifie que l'indemnité sera revalorisée au fur et à mesure de leur croissance.

➤ **Indemnisation**

Montant payable par l'assureur à l'assuré en cas de sinistre assuré, sous forme d'argent comptant, de réparation, de substitution ou de rétablissement, calculé sur la base des pertes pécuniaires subies par l'assuré.

➤ **Mortalité**

D'après, le dictionnaire Petit Larousse éditée par Mr Claude Augé(1905) le terme mortalité désigne la condition de ce qui est sujet à la mort. Quantité d'individus qui meurent annuellement: la mortalité est considérable dans les pays marécageux. Il stipule également que c'est la mort d'un grand nombre d'hommes ou d'animaux, par suite d'une épidémie: grand mortalité.

➤ **Prime**

C'est une contrepartie monétaire que l'assuré doit verser aux assureurs pour la période d'assurance prévue par la police.

➤ **Risque**

Cause potentielle d'un sinistre ou de dommage à un bien .Qu'ils soient assurés ou non, les risques sont généralement spécifiés dans la police d'assurance. Il est donc important que les procédures d'expertise distinguent les dommages selon qu'ils ont été causés par des risques assurés ou non. Les principaux risques naturels couverts par les assurances agricoles sont les incendies, les inondations, le gel, le grêle, les tempêtes, les précipitations excessives, la sécheresse.

➤ **Sinistre**

C'est tout événement ouvrant droit au paiement d'une indemnité, aux termes de la police d'assurance.

➤ **Souscripteur**

C'est celui qui signe la police et paie les primes

B-Revue documentaire

Craig CHURCHILL et Michal MATUL (2014) expose dans leur ouvrage intitulée : « **Protéger les plus démunis : Guide de la micro- assurance**» que dans les quelques exemples de projets d'assurance Bétail de pays en voie de développement, les gouvernements et le secteur public ont souvent été les pionniers.

L'Inde, qui possède le plus grand cheptel du monde et revendique l'un des plus grands programmes d'assurance soutenus par le gouvernement pour l'agriculture dans le monde en

voie de développement, a proposé divers projets d'assurance Bétail depuis 1971, quand les banques nationalisées, par le biais du Small Farmer's Development Agency, ont commencé à financer l'achat de bétail et proposé une assurance obligatoire pour protéger leurs prêts (Sharma, 2010). Le tableau ci-dessous décrit les divers programmes lancés depuis par le gouvernement indien.

Tableau : Les divers programmes lancés depuis par le gouvernement indien.

<i>Année</i>	<i>Programme/organisme d'exécution</i>	<i>Remarque</i>
1971	« Projet d'assurance Bétail » du Small Farmer's Développement Agency	Les banques nationalisées ont commencé à financer l'achat de bétail et accepté de collecter les primes auprès des bénéficiaires. La couverture était d'une année et la prime collectée annuellement.
1983	« Police d'assurance Bétail » dans le cadre du Programme de développement rural intégré (IRDP)	L'assurance Bétail et actif a été étendue aux populations pauvres avec les prêts subventionnés par l'IRDP (subvention à 50 %). Produit avec prêt obligatoire. Le montant des primes était de 2,25 % (décès) + 0,85 % en cas d'incapacité totale permanente et le produit n'avait aucune limite d'âge pour le bétail.
1983	Assurance Bétail aux termes des accords du marché	Produit volontaire et aucune subvention. Pour les animaux non couverts par l'IRDP. Prime : 2,85 à 4,00 %. Âge spécifié : 2 à 8 ans pour une vache laitière, 3 à 8 ans pour un buffle.
2006	« Projet d'assurance Bétail » mis-en application par les agences nationales pour le développement de l'élevage et les services gouvernementaux de production animale	La prime d'assurance est subventionnée à 50 %. La concurrence a augmenté entre les intervenants publics et privés ; la prime ne devait pas dépasser 4,5 % pour les polices annuelles et 12 % pour les polices de 3 ans.

Source : Evénements chronologiques dans l'histoire de l'assurance en Inde.

Une similitude importante entre ces programmes est que même lorsque des intervenants privés ont garanti le risque et fourni les services d'intermédiaire et de distribution, le gouvernement indien a subventionné ces efforts, la plupart du temps en payant 50 % ou plus de la prime du marché. Malgré cela, la souscription au produit a été relativement faible, moins de 8 % de tout le bétail assurable étant couverts (indiastat.com, 2010). Parmi les raisons citées de tels résultats, on compte une mise en œuvre médiocre et une distribution limitée, l'incapacité ou la réticence à payer, et une sensibilisation limitée au produit.

Ce modèle de soutien gouvernemental se reflète dans d'autres pays en voie de développement dans des programmes d'assurance Bétail. En Érythrée, le National Insurance Corporation of Eritrea (NICE), créé en 1993, a proposé une gamme de produits d'assurance subventionnés allant de l'assurance contre la maladie et les accidents vis-à-vis des actifs à diverses polices agricoles, y compris les pertes de bétail (Mohammed et Ortmann, 2005). La police d'assurance Bétail de NICE, limitée aux cheptels laitiers, indemnise les assurés contre les décès accidentels, la maladie, les affections et les épidémies. Avec une prime subventionnée de 4 % de la valeur d'une vache, l'indemnisation est limitée à 75 % de la somme assurée.

En dépit de la valeur d'actif élevée du bétail en Érythrée et des risques potentiels considérables en termes de mortalité, près de 10 ans après que le produit a été proposé, seuls 4,4 % des fermiers laitiers ont utilisé ses services (Mobae, 2002). Des études indiquent qu'une telle faiblesse de la demande s'explique par une couverture NICE médiocre, un manque de compréhension du produit par les fermiers, et un produit mal élaboré (Mohamed et Ortmann, 2005).

Dans la République islamique d'Iran, l'assurance Bétail est proposée par l'Agriculture Bank détenue par l'état. Bien que le produit soit subventionné et qu'il y ait chez les clients ciblés une forte demande pour l'assurance Bétail, la souscription a été assez faible (Chizari et al. 2003). Le coût et les termes défavorables de la police, ainsi que des paiements lents et incertains des demandes d'indemnisation, ont été soulignés comme étant la cause du faible niveau d'acceptation (Chizari et al. 2003).

Le Vietnam a connu une expérience plus diverse et plus complète de l'assurance Bétail qu'en Érythrée et en Iran car le rôle de l'état a été plus marqué et l'assurance Bétail proposée comme produit autonome. Au Vietnam, tout comme en Inde, la logique derrière l'assurance Bétail était pilotée par la demande de crédit pour des achats de bétail.

Dufhues et al. (2004) concluent que le manque de données disponibles sur la mortalité pour déterminer les primes avec précision, ainsi que la pression politique pour placer les

primes de bas niveau, ont été les plus grands problèmes auxquels a été confronté le développement d'un marché d'assurance Bétail durable pour de petits exploitants au Vietnam.

Selon les mêmes auteurs, ils affirment que des expériences similaires ont été menées par BASIX et IFFCO-Tokio en Inde. La mise en place réussie du produit par BASIX a constamment mené à une baisse de la mortalité et de la morbidité dans le secteur et à une assurance Bétail plus diffuse « Intégré à des soins vétérinaires préventifs, son produit d'assurance Bétail garanti par Royal Sundaram couvrait 26 129 têtes de bétail au 31 mars 2008. D'autres caractéristiques du produit incluaient une période d'attente de 10 jours à partir de la date d'étiquetage, 100 % de la somme assurée, une souscription par la compagnie d'assurance reposant sur la transmission de données électroniques par BASIX, et une remise sur les primes pour plusieurs animaux (5 % pour 2 animaux, 10 % pour 3 ou plus). Ces dispositifs ont amélioré la proposition de valeur faite aux fermiers, et réduit le risque moral et de fraude ». Les premiers résultats émanant du produit axé sur la technologie de l'assureur indien IFFCO-Tokio donne l'espoir que l'assurance Bétail puisse être commercialement viable « IFFCO-Tokio est train de tester un modèle d'assurance Bétail pour réduire la fraude en utilisant un dispositif d'identification basé sur la technologie IDRF.

Entre août 2008 et mars 2010, près de 15 000 têtes de bétail étaient assurées. Bien que le projet en soit toujours à l'étape pilote, le taux de demandes d'indemnisation plus faible (42 %), ce qui représente moins d'un cinquième du taux de demande d'indemnisation avec les étiquettes traditionnelles à l'oreille, suggère que la nouvelle technologie fonctionne. D'une façon générale, les propriétaires de bétail acceptent la nouvelle technologie car l'inscription et les processus de demandes d'indemnisation sont clairs, et la technologie n'augmente pas le stress du bétail. Certains ont même indiqué qu'ils préféreraient l'IDRF à l'étiquette extérieure parce qu'elle protégeait leur vie privée, les voisins ne sachant pas qu'ils ont eu recours à un prêt pour acheter l'animal ».

Les exemples d'IFFCO-Tokio et de BASIX décrits soulignent tous deux l'importance de redéfinir la participation des vétérinaires dans les processus d'assurance Bétail.

Toujours selon les mêmes, ils estiment que l'assurance Bétail est un segment relativement petit du marché, représentant 4 % de toutes les primes d'assurance agricole émises dans le monde entier (Iturrioz, 2009). Les observations indiquent un potentiel énorme mais une pénétration très faible de ce marché, ce qui implique que l'assurance Bétail est trop coûteuse ou n'est pas conçue pour satisfaire les besoins spécifiques de la clientèle cible. Ces

problèmes, coût élevé des primes ou produits mal conçus, sont le résultat d'une série d'obstacles dans toute la chaîne logistique.

Comme beaucoup d'autres produits d'assurance, l'assurance Bétail est touchée par le double problème du risque moral et de la sélection adverse, qui repose sur des informations asymétriques entre assureur et assuré. Des techniques d'identification inefficaces, des méthodes coûteuses de vérification des demandes d'indemnisation, et un manque d'évaluation standard facilitent considérablement la fraude endémique dans le secteur. Dans certaines parties de l'Inde, les assureurs craignent qu'une partie substantielle des demandes d'indemnisation en assurance Bétail ne soit frauduleuse, comme l'indique le taux de mortalité élevé dans les zones assurées (Sharma, 2010). Pour réduire les pertes dues au risque moral et à la sélection adverse, les assureurs recourent à des contrôles plus sévères qui augmentent non seulement les coûts des primes mais rendent également difficile leur acquittement, ce qui décourage les souscriptions. Il existe un sérieux besoin d'améliorer les processus de vérification et de surveillance pour briser la spirale de fraude et de faible souscription.

L'assurance Bétail, en particulier les produits ciblant les populations de petits exploitants en zones rurales, est considérée comme un produit difficile du point de vue de la transaction pour les raisons suivantes : **Surveillance et vérification, Évaluation des animaux, Identification des animaux, Coût d'exploitation élevé, Incidence élevée des demandes d'indemnisation frauduleuses, Absence de détermination actuarielle des prix, Systèmes complémentaires pour la réduction des risques.**

Bien que les obstacles du côté de l'offre présentent les plus grands freins à un marché durable pour l'assurance Bétail, les considérations relatives à la demande doivent également être prises en compte. Les défis liés à la demande en matière d'assurance Bétail ne sont pas très différents de ceux d'autres produits d'assurance. L'incapacité ou la réticence à payer, couplée à une connaissance limitée du produit, empêche le développement de l'assurance Bétail.

Dans l'article de M. **Barral J.-A. (1867)** ; «JOURNAL DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE », JOURNALE DE L'AGRICULTURE ; Tome premier, Page 32-34 ; on extrait ce qui suit :

M. Estancelin prend la parole ; il expose d'abord ses idées sur les systèmes d'assurance, et, dans la seconde partie de son improvisation, il émet des objectifs aux propositions soutenues par M. Du Miral.

«J'attends, dit-il, depuis le commencement de cette discussion, traiter avec beaucoup de talent et d'autorité, la question des assurances agricoles ;mais il me paraît que si l'on s'est occupé longuement des assurances sur l'incendie et sur la grêle, qui ont assurément une très-grande importance, on s'est fort peu occupé des assurances sur le bétail qui ont une importance non moins grande ,car les pertes subies par l'agriculture par suite de la mortalité normale ou des épizooties, sont, si j'en juge par ce qui se passe autour de moi ,supérieures à celles que lui fait éprouver la grêle ou l'incendie.

« Mais si on a passé si légèrement sur la question des assurances sur le bétail , n'est – ce pas en raison des difficultés qu'elle rencontre et du peu de profit qu'on peut en retirer ?On s'occupe avec activité d'assurances qui peuvent donner des bénéfices importants , constituer dans de bonnes années un fonds de réserve, à même lequel on puise pour faire face aux années mauvaises, et on délaisse complètement, ou à peu près , une branche d'assurance , qui est cependant pour les cultivateurs d'une importance capitale .

« Je n'ai pas besoin de rappeler le rôle considérable que joue le bétail dans l'industrie agricole ; c'est l'instrument de travail, le producteur d'engrais , l'objet d'un bénéfice éventuel , le gage que l'on peut offrir au crédit : or instrument de travail, produit , ou gage , tout cela peut disparaître , se fondre, s'anéantir dans les mains du cultivateur , par des maladies devant lesquelles il reste impuissant, et sans qu'il puisse trouver la moindre indemnité ou une compensation à ses pertes. Toutes les industries assurent leurs moyens de travail, leurs métiers, les matières premières qu'elles utilisent, comme les marchandises qu'elles fabriquent et qu'elles expédient ! L'agriculture seule, là où le risque est le plus grand, est de toutes les industries celle qui est sans recours, sans assurances sérieusement organisées !

« Quelques compagnies se sont formées, les unes à primes fixes, les autres organisées en mutualité : les premières ont disparu, les assurés n'ont pas été payés ou l'ont été fort incomplètement .D'autres fonctionnent encore et payent régulièrement ; mais comme l'assurance bétail les constitue en perte, elles sont dans la nécessité de faire des appels supplémentaires, qui augmentent dans une proportion trop notable le prix de l'assurance, à cause de l'absence de fonds de réserve.

« Que faut –il faire pour mieux ? Je ne suis pas assez familiarisé aux fonctionnements des Sociétés d'assurance pour l'indiquer ici d'une manière ; mais il me semble que les hommes si compétents qui m'entourent doivent trouver une combinaison pour sauvegarder des intérêts agricoles aussi importants.

« IL serait assez étrange que, rentrés au milieu de nos compagnes, si on ne demandait, en voyant que nous nous avons traité ce sujet si important des assurances agricoles, le résultat de notre conférence, nous ne puissions rapporter aucun renseignement utile et pratique pour l'assurance sur le bétail.

« Rien ne s'oppose , selon moi, à ce que ce système de compensations puisse s'établir, et que si une branche d'assurance(celle sur l'incendie , par exemple),donne des profits , on puisse puiser à même les fonds de réserve qu'elle possède pour constituer celui des assurances sur le bétail .

« En Angleterre, quand la peste bovine éclata, on constitua les assurances dont les primes varient (si nos souvenirs sont exacts) de 5 à 10 pour 100 ; mais ce fonds de réserve fut constitué par des souscriptions particulières ; tel lord souscrivit pour mille livres sterling (25000fr) ; tel autre pour une somme moins forte, mais importante encore ; de cette façon, et ainsi constituées, ces Sociétés purent rendre des services efficaces .Mais, en France, une pareille organisation n'est pas possible .Il faut donc nous nous y prendre d'une autre manière, et j'en appelle aux hommes éclairés qui m'écoutent pour les engager à penser sérieusement à l'organisation des Sociétés d'assurances sur le bétail. Tant que ces Sociétés ne fonctionneront pas d'une façon régulière, on laissera subsister une lacune des plus importantes dans l'industrie agricole, et une cause permanente de crise pour les cultivateurs. L'honorable M. Javal a tout à l'heure émis cette idée paradoxale (car je ne puis prendre autrement cette phrase) : Y a –t-il eu une crise agricole ?

« Je lui répondrai que l'agriculture en subit à chaque instant, soit de générales, soit de partielles ; tantôt par l'effet de la législation de 1861, tantôt par des causes diverses, les épizooties, les insectes, les mans qui, cette année, par exemple, ont détruit la moitié de nos récoltes. Il faut donc qu'on s'occupe très – sérieusement de venir en aide à l'agriculture : l'organisation du crédit agricole et de bonnes Sociétés d'assurances sur le bétail serait un service signalé ; car l'une ne marchera pas sans l'autre.

« Lorsqu'on sollicite du ministre l'autorisation nécessaire pour constituer une Compagnie d'assurances, on met en avant avec beaucoup de soin les services que l'on peut rendre à l'agriculture ; mais une fois la Société organisée, on cherche à se débarrasser le plus complètement possible des branches qui donnent des pertes, pour ne s'occuper principalement que de celles qui donnent des bénéfices. Il est grand temps que cette question soit étudiée à fond ,et j'appelle de nouveau toute l'attention des hommes qui connaissent si bien le mécanisme des Sociétés d'assurances, pour les engager à préparer les statuts d'une bonne

Compagnie d'assurances sur le bétail, que les cultivateurs attendent et désirent avec une bien légitime impatience.

« L'honorable M. Du Miral n'est pas conséquent dans le système qu'il expose, et il n'ose aller jusqu'aux conséquences logiques de la proposition qu'il vous fait ;car, ou la compagnie dont il désire l'établissement dépendra du gouvernement (et alors il est tout naturel qu'elle marche avec le concours des fonctionnaires publics, soit ceux qui existent aujourd'hui, soit d'autres créés ad hoc),ou ce sera une compagnie particulière qui viendra faire concurrence à d'autres entreprise privées ;mais alors pourquoi lui accorder le concours moral et matériel des fonctionnaires publics, et engager ainsi jusqu'à un certain point la responsabilité de l'Etat ?

« Mais ,messieurs, le temps et les services des fonctionnaires appartiennent à l'Etat ,c'est-à-dire à nous tous qui contribuons au budget qui les paye, pour remplir un service public ;mais personne n'a le droit de les distraire de leurs travaux pour leur confier la direction d'une affaire purement privée, et cela pour faire concurrence à des sociétés qui se sont constituées sous le régime d'une concurrence libre, et qui fonctionnent avec un personnel qui leur appartient et est rétribué par elles.

« Il y aurait là un bouleversement complet des principes qui régissent les rapports des particuliers et de l'État, et il serait vraiment étrange de voir solliciter des récompenses pour des percepteurs, par exemple, à cause de service rendus à une Compagnie d'assurances organisée par une société particulière !

« Si vous voulez que l'Etat se fasse le grand assureur public, alors réclamez le concours de tout le personnel administratif, ce sera la conséquence de votre système ; mais si vous admettez que les assurances doivent être faites par des Sociétés particulières, alors laissez les fonctionnaires en dehors de votre Société, et ne venez pas demander à l'Etat un concours qu'il ne pourrait vous donner sans violer les règles établies par les lois.

« Quant à moi, je suis opposé au système des assurances par l'État, et comme la proposition de M. Du Miral tiendrait à établir sinon une Société d'assurances par l'État, du moins une Société fonctionnent avec l'aide du personnel administratif de l'Etat, ce qui mettrait toute l'administration au service d'une Société particulière, j'y suis tout à fait opposé. »

M. Demeufve, après M. Estancelin, se prononce de préférence sur les Compagnies d'assurances mutuelles. Il sait, par une expérience quotidienne de longue date, tous les services qu'elles rendent, grâce à leurs fonds de réserve et de prévoyance.

Christian BABUSIAUX (2000) expose dans sa recherche intitulée : « **L'assurance récolte et la protection contre les risques en agriculture** » que les assurances "mortalité du bétail" ou "accident" sont des produits relativement anciens. Dans le secteur hors-sol (porc et volailles), les risques garantis sont d'ordre climatique ou technique (perte de cheptel suite à la foudre, la tempête, une panne des installations de ventilation ou d'aération...). Des assurances pour risques sanitaires étaient autrefois proposées aux aviculteurs par l'assureur mutualiste. Elles ont été retirées du marché en raison des pertes financières subies et du caractère jugé non aléatoire de ce type de risques. Dans le secteur bovin, plusieurs types de contrats garantissent les pertes d'animaux suite à des maladies. Ainsi la garantie mortalité générale "coup dur" de l'assureur mutualiste couvre les pertes subies suite à un accident ou une maladie ayant entraîné la mort de plus de 10% ou 20 % du cheptel (au choix). Le même assureur propose une police "garantie mortalité des troupeaux suite à des maladies réputées contagieuses", qui indemnise, en complément de l'Etat et des GDS, les pertes résultant de l'abattage prophylactique de tout ou partie du cheptel. A l'exception de quelques produits (garantie "coup dur" notamment) ces assurances sont relativement peu souscrites. En 1999, le total des primes s'élevait à 100 millions de francs (contre 1 139 millions pour les assurances grêle et tempête sur cultures). Dans le domaine sanitaire, les dispositifs publics et professionnels d'indemnisation, à la fois efficaces et peu coûteux en gestion, couvrent l'essentiel des risques qui ne sont pas pris en charge par les éleveurs eux-mêmes.

La **Banque Mondiale** en 2010 expose dans sa recherche intitulée « **Rapport sur le développement dans le monde en 2010** » que en Mongolie, les éleveurs, les autorités nationales et les compagnies d'assurance ont créé un mécanisme pour gérer les risques financiers liés aux froids rigoureux qui surviennent en hiver et au printemps (dzuds) et qui entraînent régulièrement une forte mortalité du cheptel. Ces conditions ont provoqué la mort de 17% du bétail en 2002 (jusqu'à 100% dans certaines zones), ce qui représente des pertes de 200 millions de dollars (soit 16% du PIB). En vertu du mécanisme, les éleveurs continuent d'assumer les pertes de faible ampleur qui ne compromettent pas la viabilité de leur entreprise ou de leur ménage : ils s'arrangent souvent avec les membres de leur communauté pour se protéger contre ce type de revers. Les services d'assurance commerciale du bétail fournis par les assureurs mongols couvrent les pertes plus importantes (10 à 30%). Enfin, un programme d'assurance social géré par l'Etat prend en charge les pertes associées à une mortalité catastrophique du cheptel auxquelles ni les éleveurs ni les assureurs ne pourraient faire face. Ce dispositif à plusieurs niveaux définit clairement un cadre de protection composé d'un

système d'auto assurance organisé par les éleveurs, de polices d'assurance commerciale et d'un mécanisme d'assurance sociale.

Une innovation importante est l'utilisation d'assurance indicelles par opposition aux assurances couvrant chaque troupeau, qui se sont révélées inefficaces car la vérification des pertes individuelles crée des risques moraux et engendre souvent des couts prohibitifs .Avec le nouveaux type d'assurance, les éleveurs sont dédommagés en fonction du taux de mortalité moyen du bétail dans leur district : il n'est pas nécessaire de procéder à des évaluations de pertes au niveau individuel. Ce système incite les assureurs mongols à offrir des services d'assurance commerciale aux éleveurs **ce qu'ils étaient réticents à faire jusque -là**. Tout le monde y trouve son compte. Les éleveurs peuvent s'assurer contre les pertes inévitables .Les assureurs peuvent développer leurs activités en milieu rural, contribuant ainsi à consolider les services financiers ruraux. Grâce à la couverture des phénomènes catastrophique par l'Etat, les compagnies d'assurance commerciales, qui limitent leur couverture à des niveaux de mortalité modérés, peuvent proposer des tarifs abordables aux éleveurs.

Leen VAN MOLLE (1990) auteur du livre «CHACUN POUR TOUS : Le Boerenbond Belge 1890-1990 » affirme que les éleveurs craignaient tout particulièrement les épidémies de fièvre aphteuse. Quelque 20% au moins du cheptel était tuberculeux. L'abattage du bétail contaminé ne s'était pas avéré une solution efficace tant que les faibles indemnités de l'Etat retenaient les fermiers de déclarer les foyers d'infection .C'était en fait tous les soins aux animaux qu'il fallait améliorer. Les assurances du bétail pouvaient jouer un rôle éducatif, en refusant d'indemniser les sinistrés qui n'avaient pas respecté les prescriptions sanitaires.

Selon le même auteur, les assurances mutuelles locales du bétail étaient moins chères et plus sûre.

Paragraphe2 : Hypothèses de l'étude

Afin de mener à bien cette étude, il est important d'établir des hypothèses qui ne sont que des réponses provisoires aux questions de départ susceptibles d'apporter une amélioration aux freins à la souscription à l'assurance mortalité de bétail. A cet effet nous avons posé deux(02) hypothèses à savoir :

Hypothèse1 : Le coût élevé de l'Assurance Mortalité de Bétail ne facilite pas l'accès au produit par les éleveurs.

Hypothèse2 : Le faible niveau de souscription s'explique par le manque de communication autour du produit.

Vérifions ces hypothèses.

Pour vérifier les hypothèses de notre étude, il convient de définir la démarche méthodologie.

Section 2 : Démarche méthodologique

Pour tester nos hypothèses de recherche, nous avons collecté et analysé des données.

Paragraphe 1 : Méthodes et outils de collecte des données-Echantillonnage

La méthodologie est l'ensemble des démarches ou méthodes entreprise pour collecter des données et les traiter afin d'obtenir des informations. Les outils participatifs de recherche ont été utilisés à chaque étape de l'analyse.

Dans cette partie, nous abordons les méthodes, outils de collecte de données et l'échantillon.

A- Méthodes et outils de collecte des données

Cette phase est consacrée à la réalisation des enquêtes.

1-Approche qualitative

Elle vise un approfondissement du sujet. Nous avons réalisé deux (02) entretiens semi-directifs avec des personnes pour lesquelles nous n'avons pas prévu des questionnaires comme le Chef Service Commerciale, et le Responsable du Bureau Direct Djidja de l'AMAB. La population cible de l'enquête externe composée essentiellement des éleveurs de bétail (assurés et non assurés).

2-Questionnaire

Elle permet d'obtenir à partir des questions posées à un échantillon représentatif de la population mère des informations nécessaires pour la vérification des hypothèses précédemment formulées. Les questionnaires ont été retenus pour interroger les éleveurs du bétail. Ils ont été construits à partir des indicateurs issus des entretiens, des informations relatives aux objectifs de l'étude et des hypothèses formulées.

3-Approche quantitative

C'est une approche qui nous permettra de mettre en relief la nature ; la taille de l'échantillon, et les thèmes du questionnaire. Les résultats de l'enquête seront dépouillés manuellement à l'aide de tableaux et graphiques.

B-Echantillonnage

Cette partie présente la zone d'enquête et la taille de l'échantillon choisi.

« La zone d'enquête »

La principale zone d'enquête pour notre recherche est la commune de Djidja dans le département du Zou. Nous avons constitué un (01) échantillon. Il s'agit des éleveurs assurés et non assurés.

« Choix de l'échantillon »

Pour la vérification des hypothèses liées aux problèmes spécifiques, nos enquêtes ont été réalisées sur une population cible de cent (100) personnes qui est composée de deux (02) agents responsables de l'AMAB et de quatre-vingt-dix-huit (98) éleveurs assurés et non assurés choisis au hasard.

Sur les 100 personnes choisis, seulement 60 ont effectivement répondu à notre questionnaire à l'exception des assurés que nous n'avions pas pu rencontrer ni interroger pour faute de leur disponibilité.

Paragraphe 2: Méthodes et outils d'analyse des données

Dans ce paragraphe, nous abordons les méthodes et outils d'analyse des données.

A-Méthodes et outils d'analyse des données

« Analyse du contenu des discours »

Nous allons procéder à une analyse de contenu du matériau recueilli par entretien, c'est -à-dire l'analyse du corpus des discours de nos interlocuteurs. Les analyses lexicales et thématiques sont envisagées. L'analyse lexicale nous permettra d'élaborer le questionnaire et l'analyse thématique est envisagée pour mieux cerner les préoccupations des participants aux entretiens.

B-Approche quantitative

Pour le traitement des données collectées, des outils de statistique descriptive et explicative ont été mobilisés.

➤ **Analyse descriptive**

Il s'agit ici de décrire les différentes dimensions de nos préoccupations de recherche. Dans cette perspective, des outils de statistiques descriptives ont été mobilisés, en particulier les fréquences, à travers les graphes à secteur.

➤ **Analyse explicative**

Le traitement des données a été avec les logiciels Excel (effectif/fréquence) et SPSS à travers la matrice de corrélation de Pearson. Elle se présente sous la forme d'une matrice qui expose les coefficients de corrélation calculés sur plusieurs variables prises deux à deux. La matrice est symétrique par rapport à sa diagonale qui est constituée de 1 car la corrélation d'une variable avec elle-même est parfaite selon Pearson (1896). Le coefficient de corrélation obtenu dans la matrice varie entre -1 et +1.

- Si le coefficient de corrélation est égal à -1, on parle d'une corrélation négative parfaite, c'est-à-dire que si X augmente, Y diminue.
- Si le coefficient de corrélation est égal à +1, on parle d'une corrélation positive parfaite, ce qui signifie que si X augmente, Y augmente.
- Un coefficient 0 montre qu'il n'y a pas de corrélation ou de relation entre les variables X et Y.
- Plus le coefficient entre les deux variables est plus proche de +1 ou de -1, plus les deux variables sont fortement associées et moins associées dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le coefficient est plus proche de zéro.

Les variables mises en jeu dans le cadre de notre étude sont :

- accessibilité(ACC) ;
- coût de l'Assurance (CA) ;
- mode de Gestion (MDG) ;
- sensibilisation (S).

C-Démarche utilisée pour la vérification des hypothèses

Nous utiliserons la matrice de corrélation de Pearson pour mettre en évidence les liens entre les différentes variables mises en jeu dans le cadre de notre étude. Ces conditions de vérification des hypothèses sont spécifiées par SPSS.19 dans la matrice : seuil de 5% ou 1% selon le cas.



**CHAPITRE III : PRESENTATION - ANALYSE
DES RESULTATS ET SUGGESTIONS**

Dans ce chapitre, après l'analyse et l'interprétation des résultats, nous allons procéder à la vérification des hypothèses, indiquer les limites de notre étude et formuler des suggestions.

Section 1 : Présentation et analyse des résultats

Dans cette section, nous procéderons d'une part à l'analyse qualitative et d'autre part à l'analyse quantitative et explicative.

Paragraphe 1: Analyse qualitative

Le dépouillement des résultats obtenu lors de nos entretiens se présente comme suit : Sur la question relative à **l'information et la communication** vis-à-vis des éleveurs de bétail, les participants à l'entretien nous ont expliqué que :

L'information, englobe toute information de nature à éclairer « l'éleveur » sur l'offre de service par rapport aux risques qu'il court, les prestations, leurs modalités de réalisation et les tarifs pratiqués.

La stratégie de **communication** et d'**information** de l'AMAB consiste à utiliser des supports d'information adaptés, complets et actualisés tels que : des plaquettes d'information, des prospectus, des sites internet, la presse, des affiches publicitaires, des émissions radio dans les langues locales (fon, peulh), des entretiens de groupe (focus groupes) avec les leaders de chaque troupeau, des entretiens organisés par l'ANOPER et même les agents chargés de la clientèle.

Le but des entretiens de groupe (focus groupes) organisés avec les éleveurs est d'identifier les risques auxquels ils sont confrontés dans leur domaine d'activité et de leurs donner une meilleure information sur les risques pris en charge (les garanties) par l'assurance et ceux qui ne sont pas pris en charge (les exclusions) par l'assurance. Et de leurs fournir plus de détail sur les conditions de souscription ou adhésions.

Les émissions radio sont passées en langue peulh pour permettre une bonne compréhension du produit aux éleveurs peulhs. Des entretiens individuels ont été organisés avec le Chef de la communauté peulh pour faire comprendre à son peuple l'utilité de faire assurer leur cheptel.

En effet, à l'AMAB, le produit est conçu pour répondre aux besoins des éleveurs. Ce sont donc les garanties qui composent le produit .C'est en élaborant le produit tout au long de sa conception et de sa réalisation, qu'ils ont faits en sorte qu'il ait toutes les caractéristiques

requis, c'est-à-dire l'information voulue par les éleveurs et une bonne compréhension du produit.

Pour permettre une progression de ce produit la compagnie a signé un contrat de collaboration avec les médias (SAC-AAGRI) pour faire plus de la publicité et également avec les institutions de microcrédit (FECECAM, FINADEV) pour permettre aux éleveurs de bénéficier de crédit afin de faciliter la souscription à l'assurance.

Sur la question relative aux **difficultés enregistrées au cours de la souscription des contrats avec les éleveurs de bétail**, les participants à l'entretien nous ont expliqué que :

Au moment de la souscription du contrat, l'agent d'assurance, après avoir convenablement renseigné l'éleveur par rapport aux garanties et exclusions du produit, lui soumet d'abord une proposition d'assurance qu'il le laisse étudier sur le champ ou chez lui et c'est une fois que l'éleveur donne son consentement en acceptant les conditions du contrat et en payant la prime convenue que le contrat est figé et que l'éleveur souscrit réellement à la police d'assurance. Les entretenus estiment que tous les éleveurs ont une meilleure information et une bonne connaissance des garanties offertes. Les éleveurs ne sont pas habitués à ce système de fonctionnement et qu'ils sont plutôt habitués à demander des crédits agricole et que leur problème c'est qu'ils ne veulent pas faire sortir de l'argent pour souscrire à une assurance sous prétexte que c'est chère « coût élevé de la prime à payer ». Ce qui montre qu'ils sont réticents à souscrire.

Les entretenus ont achevé sur la question en insistant sur le fait que, au sein de la communauté peulh, il y a des points qu'il ne faut pas aborder avec eux. Notamment la mort accidentelle de leur troupeau car selon eux c'est comme un souhait. Sur ce quand on leurs informe sur toutes les garanties et on aborde cette branche (mort accidentelle) avec eux ils refoulent les agents ou ils écoutent et observent mais à la fin ne vont pas se décider à le faire. Donc les agents ne savent pas en réalité comment faire pour les amener à se décider.

Paragraphe 2: Analyse quantitative et explicative

Ce paragraphe est consacré à l'analyse quantitative et explicative des données d'enquête.

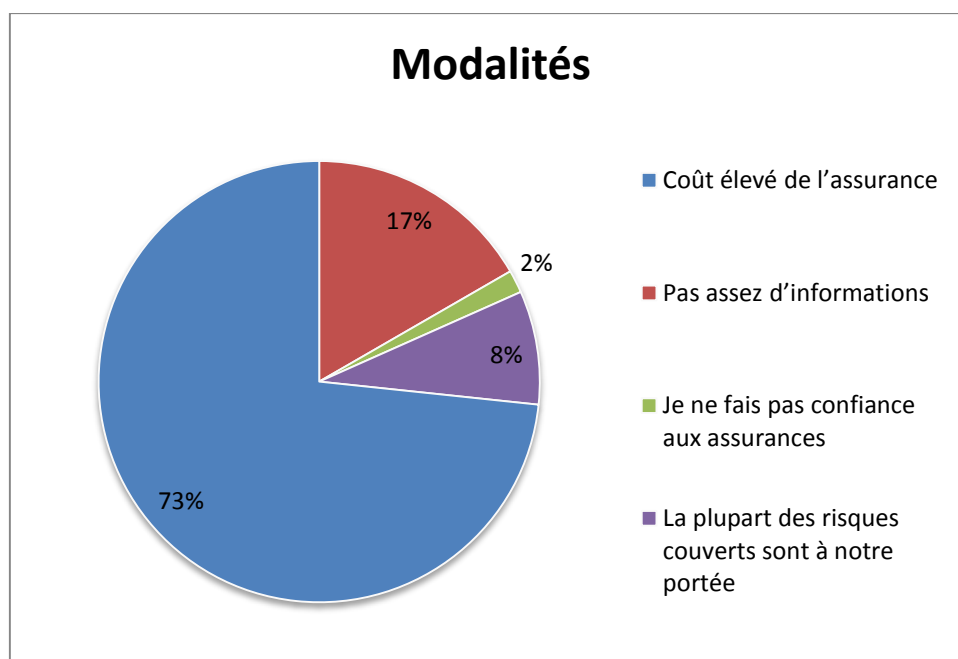
A- Analyse quantitative

Les résultats de l'enquête réalisée ont été ici présentés et analysés en tenant compte de chacun des problèmes spécifiques en résolution.

❖ Présentation et analyse des données d'enquête relatives au problème spécifique No 1

La question relative à ce problème spécifique adressée aux éleveurs a donné lieu aux réponses consignées dans un tableau (confer annexe 4).

Graphique 1: Synthèse des réponses relatives à l'accessibilité de la souscription aux éleveurs.



Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

Sur cette question, d'après l'analyse des réponses, il ressort que environ 17% des éleveurs interrogés sur le terrain n'ont pas souscrit aux contrats d'assurance sur mortalité de bétail parce qu'ils n'ont pas assez d'informations sur l'assurance mortalité de bétail ; tandis que environ 2% estiment qu'ils ne font pas confiance aux assurances ; et environ 8% des éleveurs estiment que la plupart des risques couverts sont à leurs portée. Ce pendant environ 73% des éleveurs interrogés sur le terrain estiment que le coût de l'assurance sur le bétail est élevé.

En effet, il ne faudrait pas négliger la marge des 2% qui ne font pas confiance aux assurances car cela peut s'expliquer par le fait que l'information fournie sur les conditions de souscription et la procédure à suivre en cas de sinistre afin d'être indemnisé est limitée. La plupart des risques couverts sont à leur portée car ils sont moins importants. Notamment la

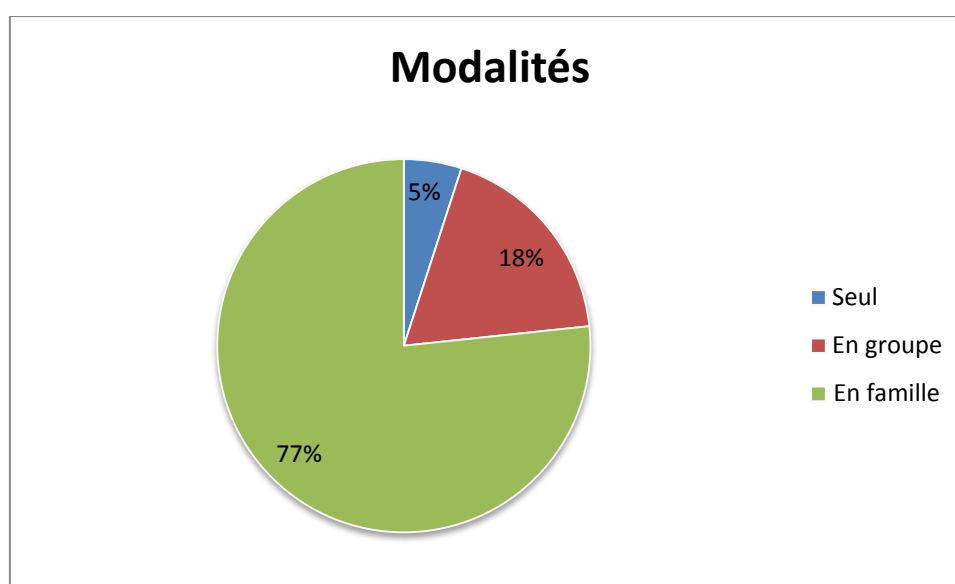
morsure du serpent dont ils gèrent eux-mêmes avec les médicaments traditionnels.

Nous pouvons donc conclure que le coût élevé et les termes défavorables de la police, ainsi que des paiements lents et incertains des demandes d'indemnisation ont été soulignés comme étant la cause du faible niveau d'acceptation.

Présentation et analyse des données d'enquête relatives au problème spécifique No 2

La question relative à ce problème spécifique adressée aux éleveurs a donné lieu aux réponses consignées dans les tableaux (confer annexe 4).

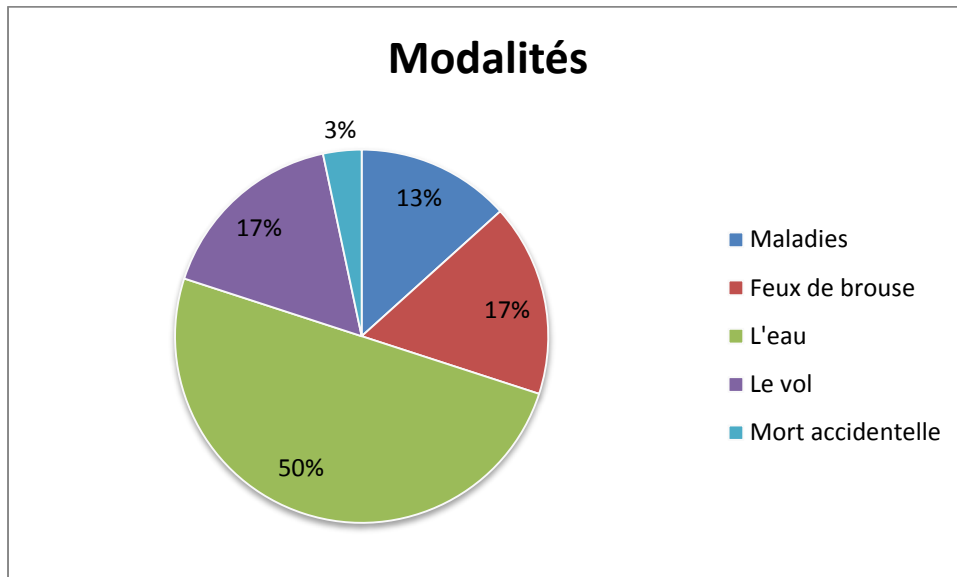
Graphique 2: Synthèse des réponses relatives au mode de gestion du cheptel.



Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

Sur cette question, d'après l'analyse du graphique, nous avons remarqué que environ 77% des éleveurs interrogés sur le terrain gèrent leurs troupeaux en famille ; 18% en groupe et 5% seul. Cette situation reflète la surveillance qui résulte de la gestion du cheptel en famille ou en groupe chez les éleveurs. On y voit que l'élevage familial au Bénin a eu régulièrement à s'adapter pour faire face à de nouveaux défis et a constamment évolué. Mais sur cette optique la prise de décision pour souscrire à l'assurance est difficile car les propriétaires qui disposent les troupeaux sont nombreux. Ce qui pose d'ailleurs un frein à la souscription. Poussé par notre curiosité, nous avons pu interroger quelques-uns des éleveurs qui gèrent leurs troupeaux en famille et en groupe sur la question par rapport à la souscription à l'assurance. En fait ils ont dit que chaque propriétaire s'en chargera de prendre de l'assurance pour son troupeau. Cependant il faudrait mettre en œuvre les moyens nécessaires pour cibler les propriétaires, les entretenir afin de les expliquer au mieux l'objectif visé par l'assurance.

Graphique 3: Synthèse des réponses relatives aux principaux problèmes que rencontrent les éleveurs.



Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

Sur cette question, d'après l'analyse des réponses, nous avons remarqué que environ 50% des éleveurs interrogés sur le terrain rencontrent le problème de l'eau ; 17% le problème de feux de brousse ; 17% le problème du vol ; 13% le problème des maladies et seulement 3% rencontrent le problème de la mort accidentelle des animaux. En fait, les éleveurs nous ont expliqué que le manque de pluie constitue le problème le plus important pour eux car les animaux ne trouve pas des herbes à manger ni de l'eau nécessaire pour boire. Entre autre ils ont parlé des problèmes de conflit qu'il existe entre les éleveurs et les cultivateurs :

- problème d'espace
- la bagarre
- les cultures au bord des rivières.

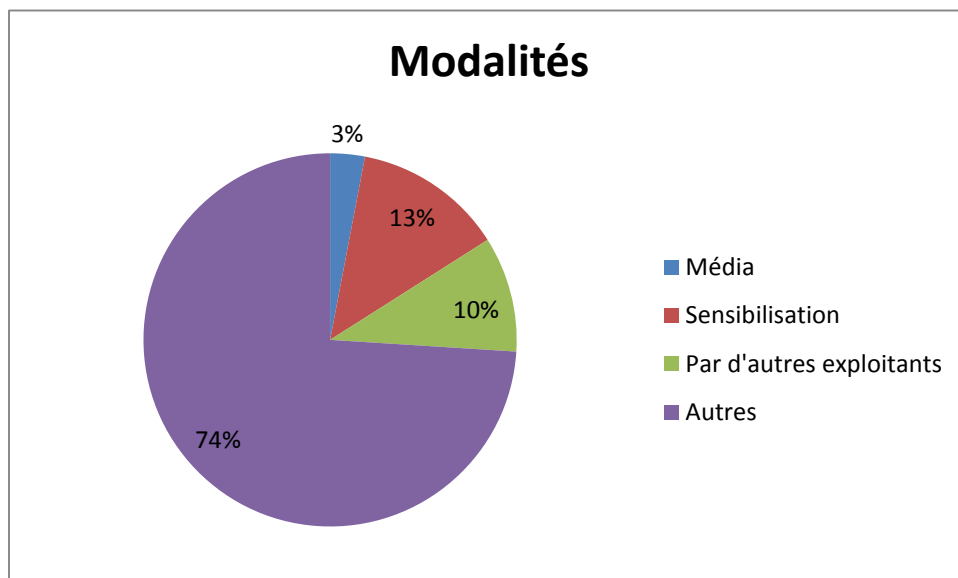
Les éleveurs ont besoins de "gagner des parcelles" pour développer leur élevage, mais l'accès à l'espace leur est difficile. Il leur manque des aires de pâturages et des points d'eaux et surtout des voies d'accès sécurisées (couloirs de passage). Ces éleveurs de ruminants ont le sentiment que l'espace manque de plus en plus pour pratiquer leur activité, et certains de ce fait quittent le Bénin.

Ce pendant nous avons posé le problème au responsable du Bureau Direct Djidja qui nous a expliqué que le problème de conflit entre les éleveurs et les cultivateurs est dû au faite qu'il y a peu d'espace non encore cultivé. Les conflits se multiplient autour de l'usage de l'espace, car ces derniers étant toujours à la recherche de quoi nourrir leurs animaux

détruisent les champs des cultivateurs.

Nous pouvons donc conclure, en tenant compte de ces paramètres que malgré le respect des prescriptions sanitaires des maladies persistent. Nous pouvons citer entre autre : la fièvre aphteuse, le manque du lait aux petits bovins. Alors que l'AMAB ne prend pas en compte les maladies. De ce fait cela constitue un véritable frein à la souscription.

Graphique 4: Synthèse des réponses relatives à la communication autour du produit.



Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

De l'analyse des réponses, il ressort que près de 26.66% des éleveurs interrogés sur le terrain affirment avoir pris connaissance des informations relatives à l'assurance mortalité de bétail par le media, la sensibilisation et d'autres exploitants ; tandis qu'environ 73,34% confirment n'avoir pas été informés de l'existence d'une compagnie d'assurance agricole ni précisément sur l'assurance mortalité de bétail.

Nous déduisons de cette analyse qu'il y a donc une sensibilisation limitée au produit, un manque de compréhension du produit par les éleveurs.

Nous pouvons donc conclure, que le manque d'information est dû au fait que les éleveurs ne sont pas souvent disponible pour écouter les émissions radio ni se déplacer pour venir participer à une communication organisée dans la commune où le bureau de la compagnie est siégé. La distance qui sépare un éleveur à un autre est très longue et de plus par rapport au Bureau Direct car ces derniers ont besoins plus d'espace.

B-Analyse explicative

Nous allons tester ici la corrélation entre le niveau de souscription et les différentes variables permettant de mesurer l'accessibilité du produit afin d'évaluer sa performance.

A cet effet, la matrice de corrélation de Pearson est utilisée. Elle se présente sous la forme d'une matrice qui expose les coefficients de corrélation calculés sur plusieurs variables prises deux à deux. Le seuil de vérification des liens entre les différentes variables est précisé par le logiciel SPSS 19.0 dans la matrice.

Tableau : Matrice de corrélation de Pearson

		Accessibilité	Coût de l'Assurance	Mode de Gestion	Sensibilisation
Accessibilité	Corrélation de Pearson	1	.648**	.950**	-.604**
	Sig. (bilatérale)		.000	.000	.000
	N	60	60	60	60
Coût de l'Assurance	Corrélation de Pearson	.648**	1	.701**	-.299*
	Sig. (bilatérale)	.000		.000	.020
	N	60	60	60	60
Mode de Gestion	Corrélation de Pearson	.950**	.701**	1	-.473**
	Sig. (bilatérale)	.000	.000		.000
	N	60	60	60	60
Sensibilisation	Corrélation de Pearson	-.604**	-.299*	-.473**	1
	Sig. (bilatérale)	.000	.020	.000	
	N	60	60	60	60

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Source : le logiciel SPSS 19.0

La matrice de corrélation de Pearson a mis en évidence les liens entre les différentes variables. Nous avons remarqué de la lecture de la matrice de corrélation que :

- le coût de l'Assurance a d'influence sur l'accessibilité du produit par les éleveurs au seuil de 0.01
- le mode de gestion du cheptel affecte la décision de souscription au seuil de 0,01
- la sensibilisation limitée au produit explique le faible niveau de souscription au seuil de 0,05.

Donc la corrélation entre le faible niveau de souscription et chacune des variables est significative.

Section 2: Vérification des hypothèses-Suggestions

Dans cette section, nous procéderons à la vérification des hypothèses formulées et à la formulation des suggestions.

Paragraphe 1: Vérification des hypothèses-limites de l'étude

A travers ce paragraphe, nous procéderons à la vérification des hypothèses formulées et nous présenterons ensuite les difficultés rencontrées et les limites des données que nous avons recueillies.

A-Vérification des hypothèses

Nous nous efforcerons dans cette partie du travail de procéder successivement à la vérification des hypothèses formulées en tenant compte des seuils de vérification fixés par la matrice de corrélation de Pearson.

1- Seuil de validation de l'hypothèse 1.

D'après la lecture de la matrice de corrélation de Pearson nous avons remarqué que le lien entre l'accessibilité et le coût élevé de l'Assurance Mortalité de Bétail est significatif au seuil de 0.01. Ainsi, l'hypothèse 1 selon laquelle le coût élevé de l'Assurance Mortalité de Bétail ne facilite pas l'accès au produit par les éleveurs est vérifiée. D'où **l'Hypothèse 1** est donc validée.

2-Seuil de validation de l'hypothèse 2

En se référant à la matrice de corrélation de Pearson, nous pouvons donc conclure qu'il y a un lien d'une part entre le faible niveau de souscription et le mode de gestion du cheptel au seuil de 0.01 ; et d'autre part entre le faible niveau de souscription et la sensibilisation limitée au produit au seuil de 0.05. Ainsi, l'hypothèse 2 selon laquelle le faible niveau de souscription s'explique par le manque de communication autour du produit est vérifiée. D'où **l'Hypothèse 2** est donc validée.

B-Difficultés et limites de l'étude

Comme dans le cas de tout travail scientifique, nous avons été confrontés à des difficultés de plusieurs ordres dans la réalisation de nos enquêtes tant au niveau interne qu'externe.

La première difficulté se rapporte à la méfiance des enquêtés. Les éleveurs ne voulaient pas répondre à notre questionnaire ou nous donner toutes les informations parce qu'ils ne nous connaissent pas. Il nous a fallu aller voir le Chef de la communauté peulh (le Chef sereki) pour lui expliquer l'objectif de notre visite et qui à son tour les a appelé pour les convaincre, les rassurer et leur faire comprendre que les renseignements fournis seront strictement confidentiels et ne seront utilisés que dans un cadre strictement académique.

Ce pendant, nous pouvons citer entre autre :

- la difficulté de communiquer avec certains enquêtés à cause du fait qu'ils sont analphabètes ;
- l'inexistence de moyens financiers pour faire des déplacements sur le terrain ;
- la mauvaise humeur et l'incompréhension de certains enquêtés ;
- l'indisponibilité des Chefs Services à nous assister pour la rédaction de ce présent mémoire ;
- L'absence d'une base de données pour l'exploitation ;
- une autre difficulté se situe au niveau de l'indisponibilité des éleveurs à nous recevoir.

Cette situation nous a pris plus de temps quant à la collecte des données à leur niveau. Ainsi, il convient de noter que les difficultés rencontrées sont sans doute source des limites des données recueillies, et qui sont présentées et analysées, mais n'entachent en rien à la fiabilité des réponses obtenues.

Toutefois, il serait convenable de noter que les informations contenues dans ce présent mémoire sont limitées. Pour d'autres informations ou précisions détaillées, il serait indispensable de procéder à de nouvelles enquêtes plus approfondies.

Paragraphe 2: Suggestions

Nous avons pu identifier les causes effectives des différents problèmes spécifiques retenus suite à la vérification et analyse des données collectées sur le terrain. Mais notre travail sera sans intérêt si nous n'arrivons pas à proposer des solutions pour une meilleure mobilisation des éleveurs à souscrire.

Pour ce faire, nous formulons quelques suggestions dans le présent paragraphe de

notre recherche. Nous suggérons donc aux dirigeants de l'AMAB de :

- procéder à de nouveaux recrutements pour disposer plus de personnel dans les agences ;
- mobiliser des moyens financiers pour disposer plus des agents de prospection (peulh) sur le terrain ;
- organiser des entretiens de groupe pour fournir les informations nécessaires auprès des éleveurs ;
- organiser régulièrement des rencontres avec le Chef de la communauté peulh pour leur faire prendre conscience de l'assurance ;
- avoir une bonne collaboration avec les vétérinaires du terrain pour inciter d'avantage les éleveurs à accepter l'assurance ;
- revoir les garanties offertes ;
- renforcer la sensibilisation au moyen des outils accessibles aux éleveurs ;
- faire suivre périodiquement des formations aux agents commerciaux en matière des stratégies à adopter sur le terrain pour faire passer les informations nécessaires auprès des éleveurs ;
- accorder une remise sur les primes pour plusieurs animaux (5% pour 2 animaux, 10 % pour 3 animaux ou plus) comme le recommande **Craig CHURCHILL et Michal MATUL (2014)** dans leur ouvrage ;

Ainsi les développements récents dans la conception des produits, les méthodes d'identification, les modèles institutionnels, la technologie et les subventions peuvent préparer le terrain pour l'expansion d'une assurance Bétail viable.



CONCLUSION

On ne cessera pas de le rappeler, l'élevage joue un rôle important au sein de l'économie nationale. Il sert à la fois de source de revenu et de source de richesse productive sur lesquelles les populations peuvent espérer compter pour de futurs flux de revenus. C'est également l'un des rares actifs facilement disponibles pour les populations, et en particulier les peulhs, qui ont plus de difficulté à accéder à d'autres sources de subsistance productives. On estime que près de 70 % des peulhs au Bénin dépendent de l'élevage.

Bien que la révolution de l'élevage représente un moteur puissant pour canaliser la croissance en faveur des populations, un obstacle majeur à l'engagement des populations dans la production de bétail est leur degré élevé de vulnérabilité vis-à-vis des nombreuses sources de mortalité, et d'autres risques qui sévissent dans la chaîne de production du bétail. Toute maladie, tout accident ou tout vol de bétail génère une perte substantielle pour le ménage.

En outre, les risques de production énormes liés aux activités laitières font de la production animale une proposition risquée pour les éleveurs. Les risques liés à la production peuvent concerner une pénurie d'intrant tel que l'eau pour les animaux, le manque d'eau pendant les sécheresses génère du stress.

L'existence d'une compagnie d'assurance agricole devrait aider ces derniers à mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés. Malheureusement, ces éleveurs n'ont pas une bonne compréhension du produit "assurance mortalité de bétail" mis en place par l'Etat. Ce faisant, l'assurance mortalité de bétail est quelques peu freiné depuis sa création. Cela influence négativement sur les résultats et objectifs à long terme de la compagnie.

La présente étude a montré qu'il est important de prendre les mesures adéquates pour informer, sensibiliser, éduquer les éleveurs pour leur donner la confiance.

Cependant, nous souhaitons humblement, l'application des solutions préconisées et la prise en compte de nos suggestions qui aura une incidence durable et extrêmement favorable pour l'AMAB elle-même et les agences agréées de l'AMAB. Nous ne saurions prétendre avoir abordé tous les aspects de la question ; ce sont des suggestions qui peuvent être complétées ou amendées et nous espérons que des recherches ultérieures vont se poursuivre pour rendre efficiente cette étude.

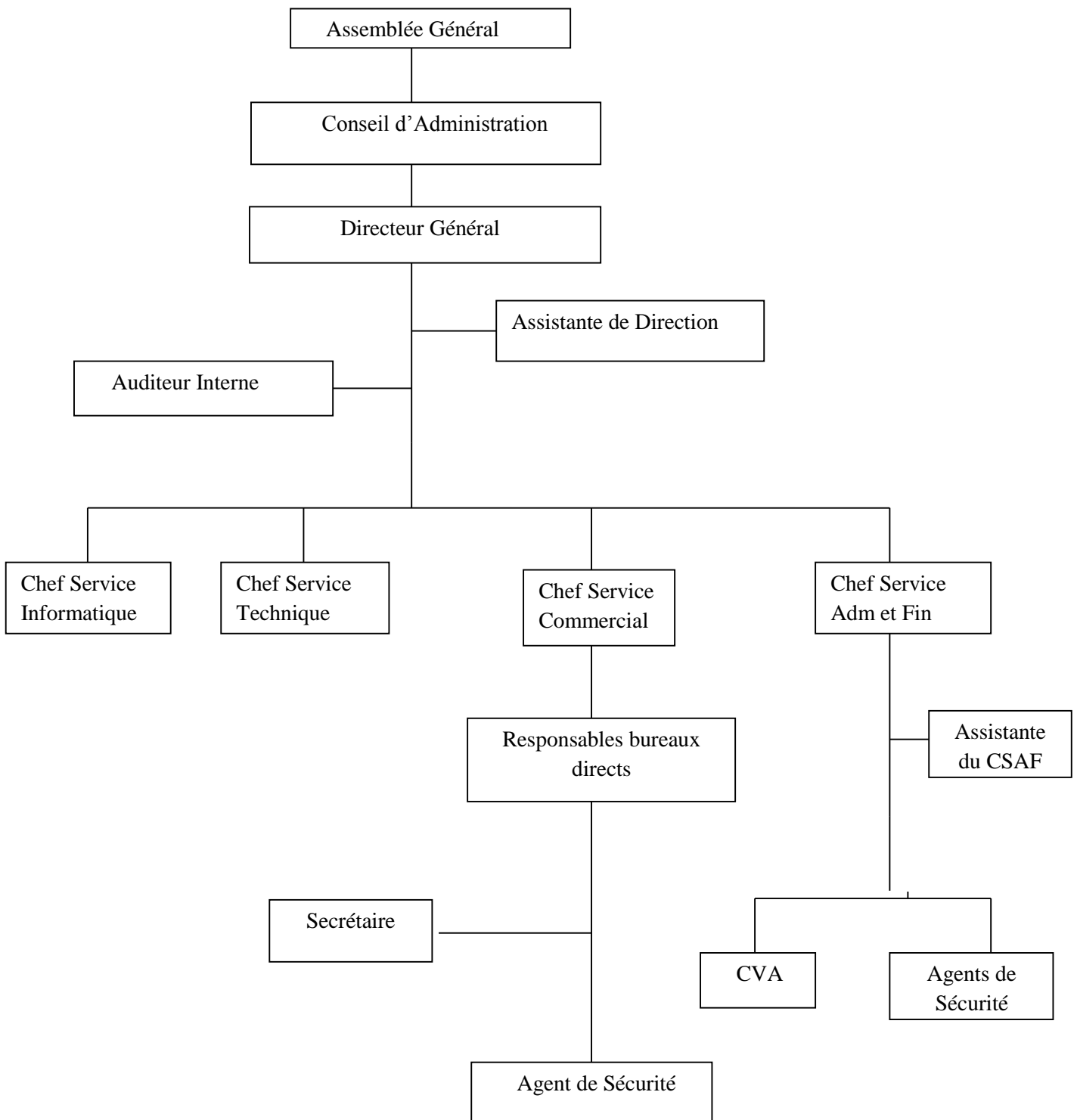
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ **Banque Mondiale** (2010) ; « Rapport sur le développement dans le monde »;
- ✓ **Barral J.A. (1867)** ; « Journal de la ferme et des maisons de campagne », Journal de l'agriculture ; Tome premier, Page 32-34 ;
- ✓ **Chistian BABUSIAUX**, (2000) ; « l'assurance récolte et la protection contre les risques en agriculture » ;
- ✓ **Chizari M. ; Yaghoubi A. et Lindner J.** (2003) « Perceptions of rural livestock insurance among livestock producers and insurance specialists in Isfahan Province, Iran » Journal of International Agricultural and Extensions Education, Vol.10, No.1, p.37-42 ;
- ✓ **Craig CHURCHILL et Michal MATUL**(2014) ; « Protéger les plus démunis : Guide de la micro-assurance ».Volume II ;
- ✓ **Dufhues T. ; Lemke U. et Fischer I.** (2004) « Constrains and potential of livestock insurance schemes : A case study from Vietnam » Discussion Paper No.05 (Stuttgart, Allemagne, Université de Hohenheim ;
- ✓ **Iturrioz RAMIRO**(2009) ; « Assurance Agricole », Washington, DC, Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Banque Mondiale ;
- ✓ **Joseph HEMARD** (1924) ; « Théorie et pratique des assurances terrestres » ;
- ✓ **Leen VAN MOLLE** (1990) ; « Chacun pour tous : Le Boerenbond Belge 1890-1990 » ;
- ✓ **Mobae T.** (2002) ; « Communication personnelle, Asmana, Erythrée », National Insurance Corporation of Eritrea ;
- ✓ **Mohammed M.A. et Ortmann G.F.** (2005) ; « Factors influencing adoption of livestock insurance by commercial dairy farmers in three zobatat of Eritrea » Agrekon, Vol.44, No.2, p.172-186.



ANNEXES

❖ **Annexe 1 : L'organigramme fonctionnel de l'AMAB**
ORGANIGRAMME DE L'AMAB



❖ **Annexe 2: ANIMAUX COUVERTS**

Sont admis à l'assurance les catégories d'animaux suivants :

Catégories	Limites d'âge
Chevaux	1 an à 14 ans
Bœuf de boucherie	6 mois à 6 ans
Vache laitière	6 mois à 8 ans
Ovins	6 mois à 5 ans
Caprins	6 mois à 5 ans
Porcins	6 mois à 5 ans

NB : L'assurance cesse de plein droit le 31 décembre de l'année au cours de laquelle les animaux ont atteint l'âge maximum précité.

Source : Police d'assurance mortalité de bétail

❖ **Annexe 3: Tarifs en assurance mortalité de bétail**

Tarif 1 : BOVINS

BOVINS			
Catégories	Caractéristiques	Taux de prime	Indemnité
Veau/Velle	Jeune de 0 à 12 mois	4,5%	80% de la valeur assurée
Génisse	Femelle entre 12 mois et la fin de la 1 ^{ère} gestation constatée	5,5%	
Taurillon	Mâle entier entre 12 mois et 36 mois	6%	
Bouvillon	Mâle castré entre 12 mois et 36 mois		
Taureau	Mâle entier de plus de 36 mois		
Bœuf	Mâle castré de plus de 36 mois		
Vache	Femelle à partir de la 1 ^{ère} mise bas (naissance ou avortement)	6,25%	
Vache de réforme	Vache à éliminer pour causes suivantes : stérilité, agalactie, avortements répétés, vieillesse.	5,5%	

Tarifs 2 : OVINS

OVINS			
Catégories	Caractéristiques	Taux de prime	Indemnité
Agneau/Agnelle	Jeune entre la naissance et le sevrage	4,5%	80% de la valeur assurée
Antenaïse	Ovin femelle entre le sevrage et la 1 ^{ère} mise bas constatée (naissance ou avortement)	5,5%	
Antenaïs	Mâle entier entre le sevrage et 12 mois		
Mouton	Mâle castré âgé de plus de 12 mois	6%	
Bélier	Mâle entier de plus de 12 mois		
Brebis	Femelle à partir de la 1 ^{ère} mise bas (naissance ou avortement)	6,25%	
Brebis de réforme	Brebis à éliminer pour causes suivantes : stérilité, agalactie, avortements répétés, vieillesse.	5,5%	

Tarif 3 : CAPRINS

CAPRINS			
Catégories	Caractéristiques	Taux de prime	Indemnité
Chevreau	Jeune caprin mâle entre la naissance et 12 mois	4,5%	80% de la valeur assurée
Chevrelle	Jeune caprin femelle entre la naissance et le sevrage	5,5%	
Chevrette	Jeune caprin femelle entre le sevrage et la 1 ^{ère} mise bas (naissance ou avortement)		
Bouc	Mâle entier de plus de 12 mois	6%	
Bouc castré	Mâle castré âgé de plus de 12 mois		
Chèvre	Femelle à partir de la 1 ^{ère} mise bas (naissance ou avortement)	6,25%	
Chèvre de réforme	Chèvre à éliminer pour causes suivantes : stérilité, agalactie, avortements répétés, vieillesse.	5,5%	

Tarif 4 : EQUINS

EQUINS			
Catégories	Caractéristiques	Taux de prime	Indemnité
Poulain	Jeune équin mâle de la naissance à 36 mois	5,5%	80% de la valeur assurée
Pouliche	Jeune équin femelle de la naissance à 36 mois		
Etalon	Equin mâle entier de plus de 36 mois	6%	
Jument	Equin femelle de plus de 36 mois		
Cheval hongre	Equin mâle castré de plus de 36 mois	6,25%	

Tarif 5 : ASINS

ASINS			
Catégories	Caractéristiques	Taux de prime	Indemnité
Anon	Jeune asin de la naissance au sevrage	5,5%	80% de la valeur assurée
Ane	Asin mâle adulte entier ou castré	6%	
Anesse	Asin femelle adulte	6,25%	

NB : Les taux ci-dessus, sont seulement valables pour ceux qui veulent assurer tout leur troupeau à partir de 10 têtes au moins.

Pour ceux qui ont moins de 10 têtes le taux de prime a appliqué est de 10%.

Source : Tarifs en vigueur à l'AMAB

❖ **Annexe 4:Point des réponses après la collecte des données.**

TABLEAU 1 : Synthèse des réponses relatives à l'accessibilité de la souscription aux éleveurs.

Modalités	Effectifs	Fréquence relative
Coût élevé de l'assurance	44	73.33%
Pas assez d'informations	10	16.67%
Je ne fais pas confiance aux assurances	01	1.67%
La plupart des risques couverts sont à notre portée	05	8.33%
Total	60	100%

Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

TABLEAU 2 : Synthèse des réponses relatives au mode de gestion du cheptel

Modalités	Effectifs	Fréquence relative
Seul	03	5%
En groupe	11	18.33%
En famille	46	76.67%
Total	60	100%

Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

TABLEAU 3 : Synthèse des réponses relatives aux principaux problèmes que rencontrent les éleveurs

Modalités	Effectifs	Fréquence relative
Maladies	08	13.33%
Feux de brousse	10	16.67%
L'eau	30	50%
Le vol	10	16.67%
Mort accidentelle	02	3.33%
Total	60	100%

Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

TABLEAU 4: Synthèse des réponses relatives à la communication autour du produit.

Modalités	Effectifs	Fréquence relative
Media	02	3.33%
Sensibilisation	08	13.33%
Par d'autres exploitants	06	10%
Autres	44	73.34%
Total	60	100%

Source : Résultat de notre enquête (Mars-Avril 2015)

❖ **Annexe 5: Matrice de corrélation de Pearson.**

BOOTSTRAP

/SAMPLING METHOD=SIMPLE
/VARIABLES INPUT=ACC MDG RI RNS
/CRITERIA CILEVEL=95 CITYPE=PERCENTILE NSAMPLES=100
/MISSING USERMISSING=EXCLUDE.

Spécifications des armores

Méthode d'échantillonnage	Simple
Nombre d'échantillons	100
Niveau d'intervalle de confiance	95.0%
Type d'intervalle de confiance	Centile

CORRELATIONS

/VARIABLES=ACC MDG RI RNS
/PRINT=TWOTAIL NOSIG
/MISSING=PAIRWISE.

Corrélations

[Ensemble_de_données2] C:\Users\user\Documents\ad-nane salifou spps.sav

		Corrélations			
		Accessibilité	Coût de l'Assurance	Mode de Gestion	Sensibilisation
Accessibilité	Corrélation de Pearson	1	.648**	.950**	-.604**
	Sig. (bilatérale)		.000	.000	.000
	N	60	60	60	60
Coût de l'Assurance	Corrélation de Pearson	.648**	1	.701**	-.299*
	Sig. (bilatérale)	.000		.000	.020
	N	60	60	60	60
Mode de Gestion	Corrélation de Pearson	.950**	.701**	1	-.473**
	Sig. (bilatérale)	.000	.000		.000
	N	60	60	60	60
Sensibilisation	Corrélation de Pearson	-.604**	-.299*	-.473**	1
	Sig. (bilatérale)	.000	.020	.000	
	N	60	60	60	60

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Source : Logiciel SPSS.19

❖ Annexe 6 : QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ELEVEURS

Questionnaire d'enquête

Bonjour Mesdames et Messieurs, nous sommes étudiants en fin de formation en Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi.

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation sur le thème « **Les freins à la Souscription à l'Assurance Mortalité de Bétail au Bénin : Analyse et Suggestions** », nous avons l'honneur de vous adresser ce questionnaire de recherche auquel nous vous prions de bien vouloir répondre.

I- DENTIFICATION DU REpondANT

Nom et prénom de l'enquêté :

Localité:.....

Taille de cheptel : 05-30 30 -100 100-1000

Plus de 1000 (veuillez préciser).....

Mode de gestion du cheptel (seul, en groupe, en famille) :.....

Principaux problèmes que vous rencontrez dans l'élevage

Problèmes	Ordre d'importance	Problèmes malgré respect des prescriptions sanitaires	Principales manifestations		Cause des problèmes
			Niveau de Perte par espèces (%)	% des espèces touchés	

II- Questionnaire

1. Existe – t-il des risques liés à votre activité ?

Oui Non

2. Si oui citez-les par ordre d'importance.

.....
.....

3. Comment est ce que ces risques sont gérés ?

.....
.....
.....

4. Quelle est la valeur des pertes que vous subissez en cas de survenance de ces risques ?

Au moins 50 000F

Entre 50 000- 100 000F

Entre 100 000-150 000F

Entre 150 000-200 000F

Plus de 200 000F

5. Etes-vous prêt à confier la gestion de ces risques à une tierce personne ?

Oui Non

6. Si oui dans quelles conditions ?

(Veuillez précisez)

.....
.....

7. Connaissez-vous l'existence d'une compagnie d'assurance qui gère les risques agricole au Bénin ?

Oui Non

8. Si oui par quels moyens l'aviez-vous connu ?

Média Sensibilisation Par d'autres exploitants

9. Pourquoi n'aviez vous pas encore assuré votre cheptel ?

Coût élevé de l'assurance Pas assez d'informations

Je ne fais pas confiance aux assurances La plupart des risques couverts sont à notre portée

10. Sous quelles conditions accepterez-vous couvrir vos risques ?

.....
.....
.....

11. Collaborez déjà avec des institutions de crédit ?

Oui Non Si oui lesquelles ?

Quelle est la nature de votre collaboration avec ces institutions ?

.....
.....

❖ **Annexe7 : GUIDE D'ENTRETIEN**

GUIDE D'ENTRETIEN

Bonjour Monsieur

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation en Finance Banque et Assurance, nous effectuons une étude sur le thème qui s'intitule « **Les freins à la souscription à l'assurance mortalité de bétail au Bénin : Analyse et Suggestions** ».

Nous adressons ce guide au Chef service commercial et au responsable du BD Djidja nous voudrions bien avoir votre opinion sur les deux points suivants :

- La stratégie d'information et de communication sur les garanties du produit `` Assurance mortalité de bétail `` aux éleveurs de bétail.

-Les difficultés enregistrées au cours de la souscription des contrats avec les éleveurs de bétail.

Merci pour votre contribution

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	i
DEDICACE 1.....	ii
DEDICACE 2.....	iii
REMERCIEMENT	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
SOMMAIRE	x
RESUME SYTHESE	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE	4
Section 1: Cadre institutionnel de l'étude	5
Paragraphe 1: Présentation de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin et ses différents produits.5	
A-Présentation de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin	5
1-Historique.....	5
2-Mission et Organisation de l'AMAB.....	7
B-Présentation des différents produits.....	8
1-ASSURANCE MULTIRISQUE RECOLTE.....	8
2-ASSURANCE MORTALITE DE BETAIL	8
3- ASSURANCE INDIVIDUELLE-ACCIDENT	9
4- ASSURANCE MALADIE OU HOSPITALISATION.....	9
5- ASSURANCE AUTOMOBILE.....	10
6 -ASSURANCE PRODUITS STOCKES ET ENTREPOT AGRICOLE:	10
Paragraphe 2: Structure organisationnelle de l'assurance mutuelle agricole du Bénin	11
A-Organes de décisions.....	11
1-L'Assemblée Générale.....	11
2-Le Conseil d'Administration.....	11
B-Directions fonctionnelles.....	11
1-Direction Générale	11
2-Les services rattachés à la Direction Générale.....	12
b- Le service administratif et financier.....	12

c- L'Assistance du C/SAF.....	12
d- Le service commercial	12
e- Le service technique.....	13
f- Le service informatique	13
g- Les agents des bureaux directs.....	13
h- La Secrétaire Bureau Direct (SBD).....	13
Section 2: Déroulement du stage – problématique et objectifs de l'étude	13
Paragraphe 1 : Déroulement du stage	13
A. Tâches exécutées	13
B. Observations du stage.....	14
Paragraphe 2 : Problématique et Objectifs de l'étude	15
A. Problématique et intérêt de l'étude.....	15
Dans cette partie, nous allons faire ressortir la problématique et l'intérêt de l'étude.....	15
1. Problématique de l'étude	15
2. Intérêt de l'étude.....	16
B. Objectifs de l'étude	16
1. Objectif Général	16
2. Objectifs Spécifiques.....	17
CHAPITRE II : REVUE DE	18
Section 1: Revue de littérature - Hypothèses de recherche	19
Paragraphe 1: Revue de littérature	19
A- Définition de quelques concepts clés.....	19
B- Revue documentaire	22
Tableau : Les divers programmes lancés depuis par le gouvernement indien.....	23
Paragraphe 2 : Hypothèses de l'étude	31
Section 2 : Démarche méthodologique.....	32
Paragraphe 1 : Méthodes et outils de collecte des données-Echantillonnage.....	32
A- Méthodes et outils de collecte des données	32
1- Approche qualitative	32
2- Questionnaire	32
3- Approche quantitative	33
B- Echantillonnage	33
Paragraphe 2: Méthodes et outils d'analyse des données.....	33
A- Méthodes et outils d'analyse des données.....	33

B-Approche quantitative	34
C-Démarche utilisée pour la vérification des hypothèses.....	34
CHAPITRE III : PRESENTATION - ANALYSE DES RESULTATS ET SUGGESTIONS.....	35
Section 1 : Présentation et analyse des résultats.....	36
Paragraphe 1: Analyse qualitative	36
Paragraphe 2: Analyse quantitative et explicative.....	37
A- Analyse quantitative	38
B-Analyse explicative	42
Section 2:Vérification des hypothèses-Suggestions	43
Paragraphe 1: Vérification des hypothèses-limites de l'étude	43
A-Vérification des hypothèses	43
1- Seuil de validation de l'hypothèse 1.....	43
2-Seuil de validation de l'hypothèse 2	43
Paragraphe 2: Suggestions.....	44
CONCLUSION	46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	48
ANNEXES	a
❖ Annexe 1 : L'organigramme fonctionnel de l'AMAB	b
❖ Annexe 2: ANIMAUX COUVERTS	c
❖ Annexe 3: Tarifs en assurance mortalité de bétail.....	c
❖ Annexe 4:Point des réponses après la collecte des données.....	f
❖ Annexe 5: Matrice de corrélation de Pearson.....	g
❖ Annexe 6 : QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ELEVEURS	h
❖ Annexe7 : GUIDE D'ENTRETIEN	k
TABLE DES MATIERES.....	l